



Promotion 2011-2012

GIMAT Delphine
Licence 3 MM
Pôle universitaire de Gap
Mail : gimatd@sfr.fr

Vers une offre Vélo Tout Terrain qui répond à une démarche de qualité départementale



Tuteur universitaire :
Mr Frédéric SAVRE
Responsable formation licence et master
Métiers de la Montagne
Mail : frederic.savre@univmed.fr

Maître de stage :
Mme Sabine BROSSE
Chargée de mission tourisme au CDT du Tarn
Mise à disposition du Pays vignoble Gaillacois,
Bastides et Val Dadou
Mail : sabine.brosse@cdt-tarn.fr

Remerciements

Je remercie M. Paul SALVADOR (président du Syndicat Mixte du Pays, maire de Castelnaud de Montmiral, conseiller général), Me. Marion DUCLOT (Directrice du Syndicat Mixte et de l'office de tourisme) et Me. Sabine BROSSE de m'avoir confié cette mission et de m'avoir soutenue tout au long du projet.

Je remercie également Me. Patricia MONTEILLET (conseillère en séjour au bureau d'information touristique de Salvagnac de l'office de tourisme du Pays, coordinatrice hébergements à l'office de tourisme du pays qui s'occupe également de la taxe de séjour, de développer les sentiers de randonnée équestre et pédestre et hôtesse d'accueil au bureau d'information touristique de Salvagnac) qui va prendre la suite du projet, mais aussi :

- Me. Sandrine CARME (chargée de mission CDESI et sports de nature) et Me. Sandrine SAUVAIRE (chargée de mission randonnée-PDIPR) au Conseil Général du Tarn
- Me. Aurélie MOTTE chargée de mission SIG à la communauté de commune Tarn & Dadou pour avoir réalisé toute la cartographie personnalisée
- Toute l'équipe de l'office de tourisme et du SMIX du Pays Gaillacois
- Les présidents des clubs de VTT : Me. Béatrice BELLIERE (présidente du Vélo Club Graulhet et faisant parti des comités départemental et régional de cyclisme) et M. Francis MAURICE (président du club les Déjantés à Lisle sur Tarn, conseiller municipal à la ville de Lisle et faisant parti du comité départemental de cyclotourisme)
- Le personnel des deux fédérations FFC et FFCT aux niveaux National et Départemental
- Les commerçants de cycle du Pays Gaillacois
- M. Frédéric PREVOT chargé de mission à la communauté de commune du Haut Champsaur dans les Hautes Alpes pour ses conseils techniques

Mais aussi M. Frédéric SAVRE Directeur de la formation Métiers de la Montagne pour m'avoir conseillée et suivie tout au long du stage.



GIMAT Delphine



Lexique des sigles et abréviations :



A68	: Autoroute 68
AOC Gaillac	: Appellation d'Origine Contrôlée Gaillac
CAUE	: Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
CDESI	: Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires
CDRP	: Comité Départemental de Randonnée Pédestre
CDT	: Comité Départemental du Tourisme du Tarn
FFC	: Fédération Française de Cyclisme
FFCT	: Fédération Française de Cyclotourisme
FSGT	: Fédération Sportive et Gymnique du Travail
GMS	: Grands Magasins Spécialisés
MCF	: Moniteur de Cyclisme Français
N 2000	: Zone Natura 2000
ONF	: Office National des Forêts
Pays	: Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou
PDESI	: Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
PDIPR	: Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
RTT	: Jours de repos compensateurs
UFOLEP	: Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique
VTT	: Vélo Tout Terrain
XC	: Cross Country
ZPPAUP	: Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZNIEFF	: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Sommaire

Remerciements.....	2
Lexique des sigles et abréviations :.....	3
Introduction :.....	6
I. Le Pays du vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou, un territoire attractif dans le Sud-ouest de la France.....	10
II. Le marché du vélo, un commerce qui se porte bien :.....	18
a) Le commerce du cycle : 3,2 millions de vélos vendus en 2011.....	18
b) Le Vélo Tout Terrain : une discipline en plein essor.....	19
c) Profil des pratiquants : pourquoi favoriser les familles	20
III- Une volonté du « Pays » de développer la randonnée en VTT :.....	24
a) La demande de la part du SMIX a été la suivante :	25
b) Comme tous projets, celui-ci comprend des enjeux et des limites. Ceux-ci ont été :.....	26
IV- Deux fédérations représentées dynamiquement au cœur du Pays :	29
a) Naissance de deux fédérations :.....	29
b) Les prescriptions légales qui concernent chaque fédération :.....	29
c) Une diversité de clubs dans le Pays, poumon d'un dynamisme autour du vélo :.....	30
d) L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) : une fédération multi-sport.....	31
e) La Fédération Française de Cyclisme : une fédération associée au cyclo-sport.....	31
f) La Fédération Française de Cyclotourisme : une fédération qui défend les valeurs du tourisme, du sport-santé et de la culture à l'exception de la compétition : cyclo-tourisme	32
V- Deux labels FFC et FFCT basés sur l'offre de qualité :	34
a) Seulement un site labellisés FFC dans le département du Tarn :	36
b) Actuellement aucun site labellisé FFCT n'existe dans le département	38
c) Comparaison des atouts, contraintes et similitudes entre les des deux labels.	39
VI- Conclusion : Le label FFC répond plus aux attentes et aux besoins du territoire du « Pays » :	42
a) De nombreux atouts qui confortent l'idée de développer une offre VTT.....	43
b) Quelques faiblesses à prendre en compte	46
c) Des opportunités non négligeables	46
d) Des menaces à prendre en compte	47
e) Un bilan plutôt encourageant	47
VII- Etat des lieux du territoire en réponse au cahier des charges du label :.....	49
a) Des sentiers inscrits au PDIPR	50

b) Des sites pouvant être des lieux d'accueil ou de départ de sentiers labellisés.....	51
c) Divers partenaires pour l'entretien des sentiers.....	53
d) De nombreuses manifestations VTT	53
e) Des hébergements pouvant accueillir des VTT	54
f) Etude d'impact de la pratique du VTT dans le Pays :	54
g) La promotion du futur site VTT.....	55
VIII- Un circuit VTT itinérant si possible en accord avec le projet de tour de Pays :	57
IX- Un évènementiel :	57
a) Un évènementiel basé sur la course d'orientation, le patrimoine et la sensibilisation au partage des itinéraires	57
b) Organiser le raid UNSS en partenariat avec la région dans le Pays Gaillacois	58
Conclusion	59
Glossaire	60
Bibliographie.....	62



Introduction :

Le Vélo Tout Terrain est né sur les collines de Californie. C'est une pratique qui a longtemps été inorganisée. La création de fédérations et de clubs dédiés à ce sport ont structuré la pratique, même s'il existe encore un grand nombre de pratiquants dits 'libres'. Depuis 1996, le VTT est un sport olympique bénéficiant d'une réussite française du plus haut niveau (Julien Absalon, Miguel Martinez, ...). Cette discipline est composée de divers types de pratiques (Descente, trial, enduro, freeride...) ¹ mais celles qui se prêtent le plus à la topographie, au contexte du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou et au profil des pratiquants sont le cross-country et la randonnée.

La France est un territoire varié avec un climat permettant de pratiquer toute l'année suivant les régions. L'hexagone est une destination favorable au développement de la pratique VTT. Les évolutions techniques et technologiques ne cessent d'accroître la qualité des vélos au bonheur des pratiquants. De plus, « *Le VTT est une activité universelle, un phénomène de société, en concordance avec nos aspirations (loisir, évasion, nature, simplicité, plaisir et bien être) et les contraintes de notre civilisation que sont : le développement durable, les déplacements doux, le changement climatique, la complémentarité des installations, l'employabilité...* » ⁴

La moyenne des sorties Vélo Tout Terrain est de 43 Km en France. Avec 3,32% des séjours, l'activité vélo est la seconde activité physique des touristes français en séjour, derrière la randonnée pédestre (7,26%). ²

Le VTT est « *un vélo destiné à une utilisation sur terrain accidenté, hors des routes goudronnées, et un sport règlementé par l'Union Cycliste Internationale* ». ³ Ou encore, c'est une « *pratique physique d'un vélo à pneus larges, hors de la route, sur terrains variés, sous forme utilitaire, de loisir ou de compétitions.* » ⁴ « *Le VTT se distingue du vélo de route, de ville ou du BMX par son côté passe-partout, lui donnant accès à tous types de terrains, rendant ainsi sa pratique ludique et centrée sur la découverte de la nature* » ⁵

Sur le territoire du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou (quart nord ouest du département du Tarn), la demande des visiteurs au sein de l'office de tourisme pour la pratique VTT est croissante.

La nécessité de développer une offre VTT a émergé directement des demandes constatées au sein des 8 bureaux d'information touristique que compte l'office de tourisme du Pays. Or, aucune offre VTT de qualité n'existe à ce jour, alors qu'une offre de randonnée pédestre et équestre maille l'ensemble du territoire.

C'est ce constat qui a été à l'origine de la volonté d'étudier la faisabilité de la mise en place d'une offre VTT sur le territoire du Pays.

Le contexte est le suivant :

La randonnée pédestre est un produit d'appel touristique du département tarnais. C'est une pratique mise en place depuis de nombreuses années au cœur du Pays Gaillacois. Ce territoire compte 64 communes, fédérées en 4 communautés de communes, 2 pôles urbains autour de Gaillac et Graulhet, situés à une

¹ Voir **Annexe 1** qui présente les diverses disciplines du VTT (source : site officiel FCC)

² Extrait de la page 95 de l'étude complète de 526 pages éditée par Atout France en 2009 intitulé : « *Spécial économie du vélo* ».

³ Source : site wikipédia

⁴ Savre Frédéric, « Définition de « VTT » », in M.Attali et J. Saint-Martin (Dir), Le dictionnaire culturel du sport, Armand Colin, mai 2010 : pp 138-140

⁵ Source : « Guide méthodologique MCF : *Comment développer une offre ludique vélo tout terrain ?* » de 2008. Pages 14 et 15

cinquantaine de kilomètres de Toulouse et Montauban et à une vingtaine de kilomètres d'Albi. Le Pays est situé dans l'influence de l'aire métropolitaine toulousaine (voir carte [en page 13](#)). Le Pays Gaillacois a élaboré un projet de développement du territoire, axé autour de l'accueil de nouvelles populations et de la valorisation de son identité. L'essentiel de ses actions touche à la maîtrise de l'urbanisation, à la préservation et valorisation de son cadre de vie et au développement touristique.

En effet, le Pays Gaillacois a un potentiel touristique lié au vin AOC Gaillac, au patrimoine (architectural – les bastides-, naturel...), à la proximité d'Albi (cité épiscopale classée au patrimoine mondial de l'UNESCO) et de Cordes sur Ciel, à la capacité d'accueil (plus de 400 hébergements sur le territoire), mais connaît un tourisme de court séjour. La stratégie mise en place depuis l'instauration de la taxe de séjour en 2006 consiste à mettre en réseau les sites et les prestataires touristiques (viticulteurs, hébergeurs, sites touristiques...) et renvoyer ainsi la clientèle de site en site. Le Pays travaille à la promotion d'une destination, celle « des Bastides et vignoble du Gaillac » sur la base d'un réseau d'acteurs et de l'offre touristique, et d'un office de tourisme organisé à l'échelle du Pays (et comptant 8 bureaux d'information touristique). En effet, le syndicat de Pays a la compétence création et promotion d'un réseau de sentiers pédestres labellisés PR ; le territoire en compte ainsi 15, entretenus par les communautés de communes. Il compte également un GR liaison Conques-Toulouse du chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Il compte enfin d'autres sentiers pédestres, GR et autres sentiers inscrits au PDIPR, développés par le conseil général et les communes ou intercommunalités.

Aujourd'hui, il a la volonté de se diversifier, pour répondre aux attentes des touristes et des locaux en matière d'itinéraires de VTT.

L'offre touristique au niveau de la randonnée, toutes disciplines confondues, pourrait devenir une image attractive de qualité en plus de celle liée à l'oenotourisme.

Le projet de développer la randonnée est intéressant car il est en accord avec les objectifs des Tours Opérateurs Européens. Ces derniers favorisent 4 régions viticoles (la Provence, la Loire, la Bourgogne et la Dordogne) pour leurs offres touristiques de séjours « vélo ». De plus, le Pays est en partenariat au niveau Européen pour le développement de l'oenotourisme⁶ (Iter Vitis : Les chemins de la vigne) et détient le label Vignobles et découvertes depuis le 15 octobre 2010.

C'est dans ce contexte qu'une mission a émergé. (Voir la fiche de mission établie avec la direction en [Annexe 1](#)). Dans sa globalité, celle-ci était de trouver des solutions pour développer des sentiers de VTT « vers une offre VTT qui répond à une charte de qualité départementale... ».

Ainsi, l'enjeu a été très vite défini, avec l'appui du Comité Départemental du Tourisme du Tarn, autour de la nécessité de s'appuyer sur un label qualité. En effet, un label permettrait d'avoir une reconnaissance touristique et répondrait à un objectif de développer une randonnée de qualité. En outre, le Pays, acteur institutionnel du tourisme, inscrit systématiquement son offre touristique dans des démarches qualité : label PR pour les sentiers pédestres, marque « Tourisme de terroir » pour les prestataires touristiques, ou encore le label national : 'Vignobles et Découvertes' attribué à la destination touristique. Enfin, l'office de tourisme conduit actuellement une démarche visant à l'obtention du label 'Qualité Tourisme'.

Ainsi, la problématique posée était la suivante :

⇒ **Comment développer une offre de VTT de qualité, par le biais du label FFC ou FFCT dans le 'Pays Gaillacois' ?**

⁶ Extrait de la page 126 de l'étude complète de 526 pages éditée par Atout France en 2009 intitulée : « Spécial économie du vélo ».

Le but était d'aller vers des sentiers de VTT labellisés et de proposer un produit touristique basé sur l'itinérance (découverte des patrimoines paysages / bâtis/gastronomiques...). Pour ce projet, la direction a demandé de viser les familles, en priorité. (Valoriser les courts séjours pour l'itinérance...). La méthode de résolution adoptée a été la suivante. Celle-ci constitue la structure de ce rapport :

Il a tout d'abord fallu établir un diagnostic du territoire, pour voir si la création d'un site labellisé était pertinente et adaptée au contexte : atouts et faiblesses du territoire vis-à-vis du VTT (géologie, climatologie, paysages, patrimoine, étude de marché du commerce du cycle...), sensibilisation du personnel du syndicat mixte au monde du vélo, étude comparative des labels des deux fédérations, en vue d'aider à la décision. Ceci constituera la première partie du rapport.

Sur la base de ce diagnostic, les enjeux ont été établis :

- La problématique étant la suivante : quel label choisir ? Lors de l'étude, il est ressorti qu'il faut être parrainé par un club fédéré. Or, il a été répertorié un club FFC et un club FFCT sur le territoire, les deux labels pouvaient donc être représentés.
- Comment associer les clubs locaux à la structuration de cette offre (notamment pour l'animation des futurs sentiers) ?
- Comment répondre au cahier des charges des labels ?
- Comment articuler les sentiers VTT avec les sentiers existants et inscrits au PDIPR ?
- Quelles actions mettre en place pour animer le label ?
- Enfin, même si le temps du stage n'a pas permis de mettre en œuvre la phase opérationnelle, quel programme d'actions ?

Pour avoir une argumentation structurée et crédible, un appui sur diverses sources et outils a été primordiale ; comme par exemple :

- des rendez-vous avec la direction, la CDESI, des chargés de mission...
- une enquête par questionnaire distribuée à divers acteurs (**Annexe 3**) et mis en ligne sur le site de l'office de tourisme du Pays dans la rubrique vélo
- la rencontre avec divers acteurs du monde du VTT (magasins de cycles, fédérations, territoires qui ont placé des sites labellisés depuis de nombreuses années...) et des appels téléphoniques.
- divers documents internet, des dossiers professionnels, des articles de journaux... dont la source est constamment citée en note de bas de page et dans une bibliographie. Ce procédé a permis de prouver l'exactitude des propos et affirmations auprès des professionnels du Pays qui ont lu ou vont lire ce document. En effet, le diagnostic établi dans ce rapport a été la base d'un argumentaire lors de la réunion officielle du 11 mai.
- L'organisation de réunions officielles comme celle du 11 Mai 2012 avec la présence des présidents des clubs et des fédérations, la direction du Pays, une représentante du Conseil général et du CDT....
- La participation à des réunions ou des groupes de travail (CDESI...)

*Le vélo,
une discipline génératrice d'économie
en accord avec les volontés du 'Pays'*



Le Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou est un territoire attractif situé dans le Sud ouest de la France. Ce territoire de 1 200 Km² est composé d'une diversité paysagère et d'un patrimoine viticole attractif. C'est dans cet environnement qu'est né un projet de développer l'activité VTT. Pour savoir si cette idée est adaptée au contexte, une étude de marché de la filière du cycle a été bénéfique. (Magasins de cycles, zone de chalandise, profil des chalands, Etc.) Cette première partie démontre que l'intérêt du Pays de diversifier son offre de randonnée vers le VTT est pertinent. Comme tout projet celui-ci doit répondre à une demande, détient des enjeux et des limites qui seront présentés en fin de cette première

I. Le Pays du vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou, un territoire attractif dans le Sud-ouest de la France

Le Pays se situe dans le Nord-ouest du département du Tarn en région Midi-Pyrénées. Le Tarn n'appartient pas à un massif montagnard, il forme de modestes montagnes, plateaux, gorges, collines et vallées alluviales. Seul le Sud du département est formé d'un massif rocheux : la Montagne Noire. La superficie de l'étude est de 1 200 Km² qui correspondent à la surface du Pays Gaillacois.

Carte représentant les divers Pays qui composent le département du Tarn.



- Le relief du Nord Ouest du département permet une diversité de paysages qui en font l'une de ses particularités.⁷

Le relief est colinéaire, de grands espaces agricoles sont ouverts (open fields) occupent les terrasses planes du Tarn où les cultures et les prairies dominent. (Effet du remembrement)

La nature du sous-sol et les formes du relief forment 4 grandes unités géomorphologiques :

- Les collines du terrefort : ce sont des terrains sédimentaires qui façonnent une topographie de collines avec de fortes pentes séparées par une multitude de vallons et de petites vallées. Les terrains y sont plutôt tendres. C'est un sol constitué de molasse (argiles, marnes, grès tendres et calcaires) c'est une roche peu résistante à l'érosion. Dans ces secteurs, il faudra faire attention au développement de la pratique du VTT.

⁷ Source : rapport de présentation du Scot du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou approuvé par le comité syndicat le 11 mai 2009. Document de 323 pages

- Les plaines alluviales du Tarn et du Dadou. Leur largeur varie entre 3 à >10 Km en aval de Gaillac qui correspondent à la plus grande moitié du sud du Pays. Dans cette partie, les sols sont alluvionnaires du Quaternaire ce qui correspond à plusieurs niveaux de terrasses. La viticulture de basses terrasses y est favorable.
- Le dôme de la Grésigne : il se situe sur un anticlinal qui forme des collines de grès, d'argiles rouges du Permien (400 à 500 m d'altitude). La particularité de cette zone est le massif forestier de plaine qui correspond à la forêt domaniale de Grésigne. Celle-ci appartient à l'Etat et constitue une zone Natura 2000 aux protections ZPS (Zone de Protection Spéciale) et ZSP (Zone Spéciale de Conservation). Elle représente une haute futaie de chênes : c'est la plus vaste forêt de chênes de la région Midi Pyrénées. (3600 ha). Pour savoir si la pratique d'activités de pleine nature est possible dans ce milieu, il faut prendre contact avec l'ONF.
- Les plateaux calcaires : le Nord du territoire en périphérie de la Grésigne se situe sur un plateau calcaire à la surface rocailleuse, c'est la terminaison des causses alentours. Ces zones pourraient être un terrain de jeu au niveau technique pour les vététistes.

Les conditions géomorphologiques d'un territoire sont souvent déterminantes pour l'organisation des paysages. Quatre grands types d'espaces naturels ont été répertoriés dans la « Petite Toscane » :

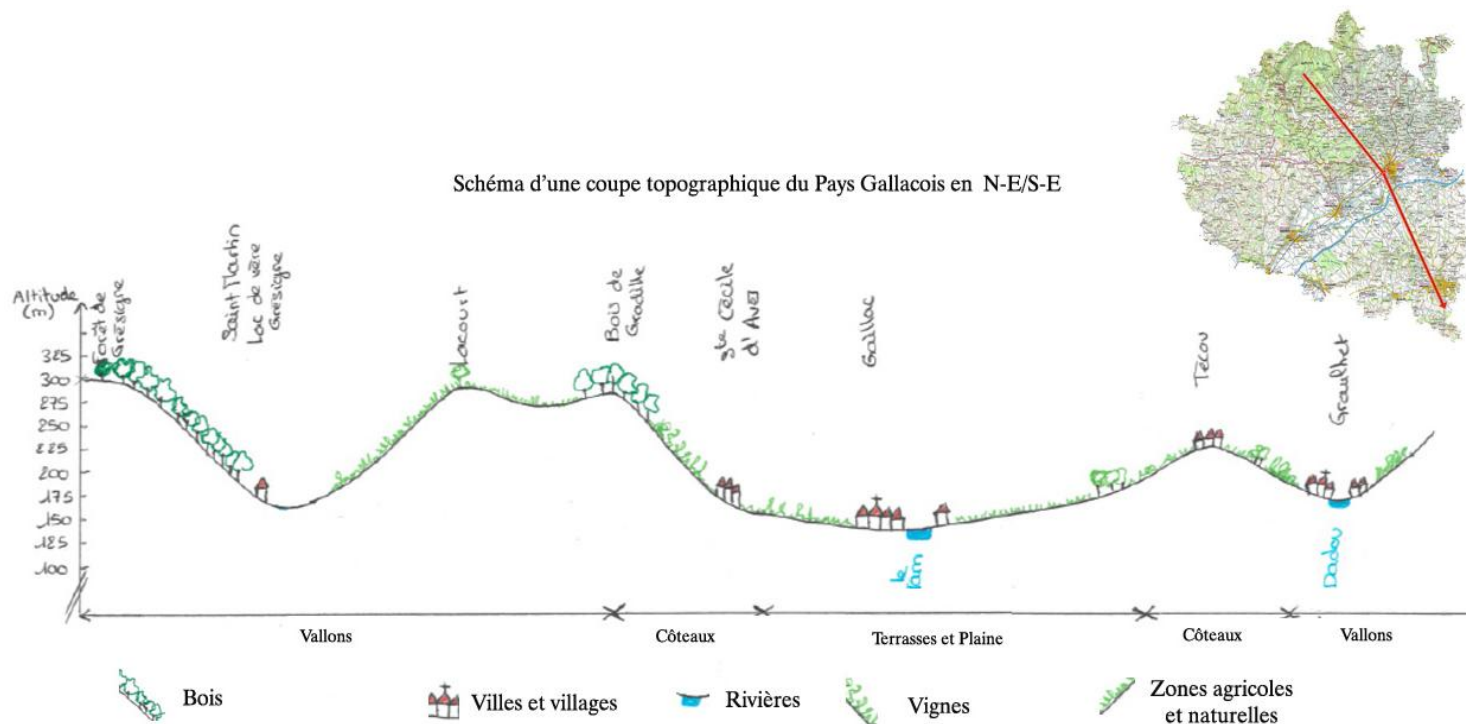
- De grands massifs boisés,
- Un réseau de petits boisements fragmentés
- Des pelouses et des landes calcicoles (pelouses calcaires)
- Un réseau hydrographique dense

Le Conseil Général en 1998 a mis en œuvre un inventaire des Paysages qui a été confié au CAUE du Tarn. Cette étude a abouti à « L'inventaire des paysages tarnais ». Il est ressorti qu'une interaction entre le territoire et ses fondements (géomorphologie, climat, végétaux, hydrographie, temps...) et son occupation humaine permet de distinguer plusieurs grandes entités paysagères :

- Les paysages de plaines et de terrasses planes
- Les paysages de collines
- Les collines du gaillacois
- Le plateau cordais (calcaire tendre)
- La Grésigne et ses abords

Le paysage est très agricole, c'est un paysage de collines notamment sur la rive droite du Tarn (coteaux plus ou moins accidentés. La dénivellation moyenne va de 40 à 80 m) et de vallons. Les vallons sont principalement façonnés par l'agriculture.

Quelques points culminants comme à St Beauzile (462 m). Le point le plus haut de l'aire du ScoT (Schéma de cohérence Territoriale) est de 468 m à Montoulieu (Castelnau de Montmiral).



Ces paysages sont témoins d'un terroir basé sur la vigne et permettent une diversité touristique. C'est un atout majeur : un tourisme autour de la randonnée est donc à développer.

La partie Nord-ouest du Pays avait évoqué pour projet, dans les années 2000 avec les communes et départements limitrophes (ex : Tarn et Garonne), de créer un Parc Naturel Régional des Bastides, gorges de l'Aveyron, Grésigne, ce qui signifie que cette partie a un potentiel naturel fort.

Il est important de connaître la nature du sol lorsqu'un aménagement est en projet. En effet, suivant la nature, la texture et la structure, les impacts d'aménagements de sentiers pourront être plus ou moins importants. Les activités de randonnées entraînent un phénomène d'érosion suite à une forte fréquentation du milieu. L'érosion est un processus de dégradation et de transformation du relief et donc des roches. Les principaux facteurs en plus de la sur-fréquentation sont : le climat, la pente, la dureté et la solubilité de la roche, l'absence ou non de couvert végétal, la nature des végétaux présents et l'histoire tectonique du milieu.

Pour que le monde végétal puisse vivre, se développer, le sol mais aussi le climat est très important. Ce dernier peut avoir un fort impact sur la survie des espèces.

➤ Un climat à 3 influences : océanique, montagnarde et méditerranéenne

- une influence océanique dominante, marquée par de pluies d'hiver et de printemps, par la dominance de vents d'ouest, sur le nord du département en particulier, et par des températures relativement douces
- une influence montagnarde, ressentie surtout dans l'est du département. Elle se caractérise par l'augmentation sensible des quantités de pluie, par la baisse des températures moyennes et par une insolation réduite
- une influence méditerranéenne qui explique la sécheresse et les fortes températures estivales, qui font du Tarn un des endroits les plus chauds de France les mois d'été.

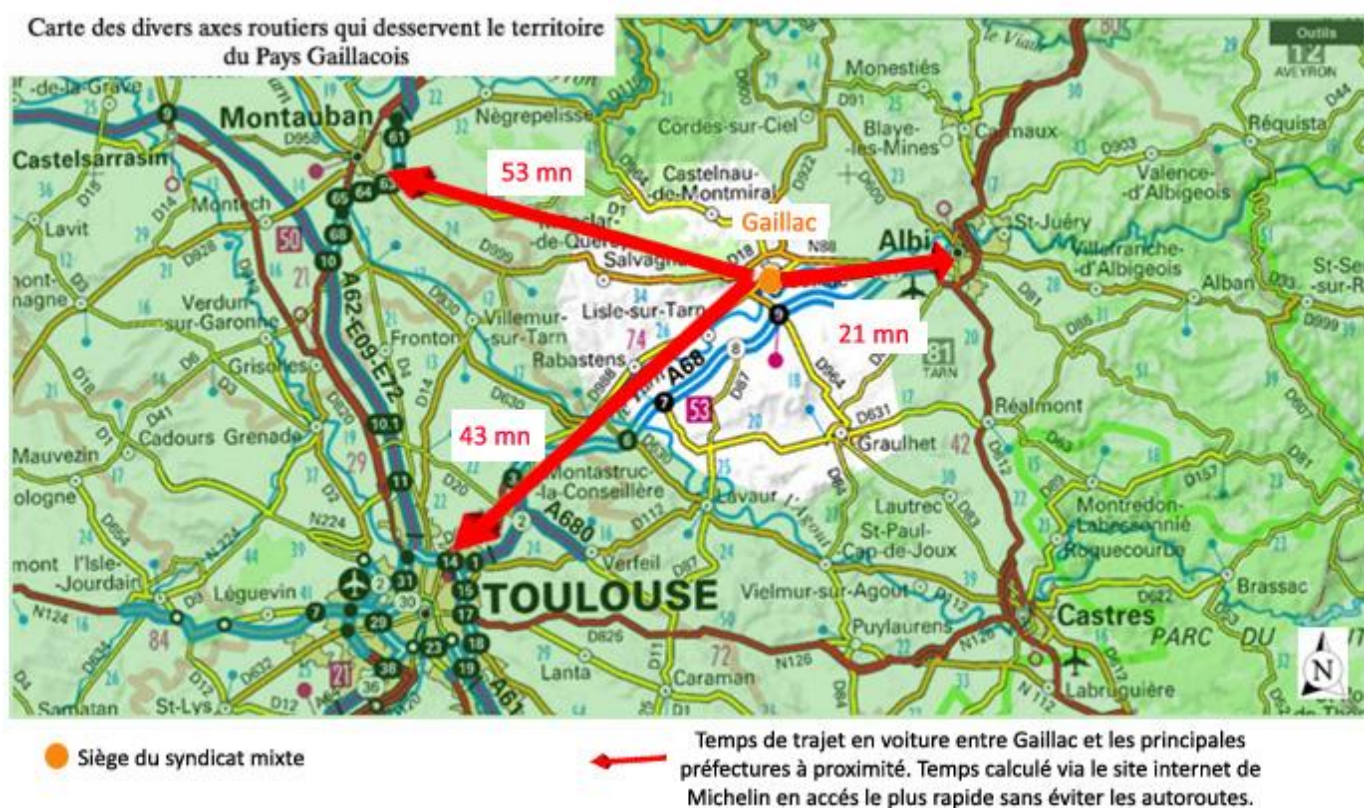
Une des caractéristiques est aussi le vent d'Autan qui est particulier au Midi Toulousain et surtout au Sud Tarnais. C'est un vent qui souffle du Sud-est ; un vent chaud et sec, qui se manifeste par rafales.⁸

Un climat doux et de faibles précipitations qui font le bonheur de tous. Les précipitations sont à 30,82% inférieures à la moyenne nationale. Ces faibles précipitations sont favorables au tourisme mais sont parfois désavantageuses pour les agriculteurs et la végétation qui façonne les paysages.

- Une attractivité « naturelle » du territoire, situé dans le triangle dynamique du Tarn.

Un réseau routier permet de bien desservir le Pays. Il est traversé d'Ouest en Est par l'A68 non payante (axe de structuration et de développement du territoire : grâce à 5 échangeurs (Rabastens, Lisle-Montans, Gaillac-Brens, Lagrave et Marssac) et par un réseau de nationales et de départementales. Cette situation favorise les échanges et les flux de diffusion de part et d'autre de cet axe et permet un réseau départemental de bonne qualité.

A cela se rajoute, une bonne desserte ferroviaire avec la ligne Toulouse / Albi / Rodez incluse dans le Plan Régional de Transports.⁹



(Source : Montage personnel réalisé à partir d'une carte routière du site internet :

<http://inpn.mnhn.fr>)

Les déplacements au cœur du territoire sont assez simples. En effet, les divers sites sont bien desservis par des infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires et permettent un bon transit des touristes. L'emplacement géographique du Pays est stratégique. Il se situe entre trois agglomérations attractives que sont Toulouse (La ville rose), Montauban (La cité d'Ingres) et Albi (la cité épiscopale d'Albi).

⁸ Pour avoir plus de renseignements consulter le site : <http://meteo-climat-bzh.dyndns.org>

⁹ Extrait du dossier intitulé « Convention territoriale pays gaillacois » 2008-2013

- Deux territoires sont identifiés au sein du Pays Gaillacois :
 - Le territoire de stabilité : le Nord, en retrait des principales dynamiques. C'est une spécificité touristique, le nombre de résidences secondaires y est le plus important
 - Le territoire de concentration urbaine et économique : au Sud, sous l'influence des aires urbaines de Toulouse et d'Albi.
- Une attractivité touristique basée sur les patrimoines : bâtis, de terroirs, paysagers et culturels

Le territoire connaît une bonne attractivité touristique qui est en majorité basée sur les patrimoines bâtis, paysager, de terroir et culturels.

« Un patrimoine bâti riche : des centres anciens caractéristiques, les bastides de Lisle sur Tarn, Castelnau de Montmiral, Briatexte, le bourg de Puycelsi sur son promontoire qui a une localisation remarquable et unique dans le pays, des façades urbaines sur le Tarn caractéristiques de Gaillac, Lisle, Graulhet, Rabastens...,

Le patrimoine industriel lié au cuir dans le bassin graulhétien, un grand nombre de bourgs et hameaux de qualité qui font partie d'un patrimoine bâti et paysager varié mais partiellement protégé, les matériaux de construction.

Il faut noter la présence d'un patrimoine protégé : 4 ZPPAUP (en cours à Graulhet, Puycelsi, et Lisle, approuvée à Cestayrols), 15 monuments historiques classés, 37 monuments historiques inscrits, 5 sites classés et 40 sites inscrits, Puycelsi et Castelnau de Montmiral labellisés « plus beaux villages de France », Gaillac labellisé « plus beau détour de France »

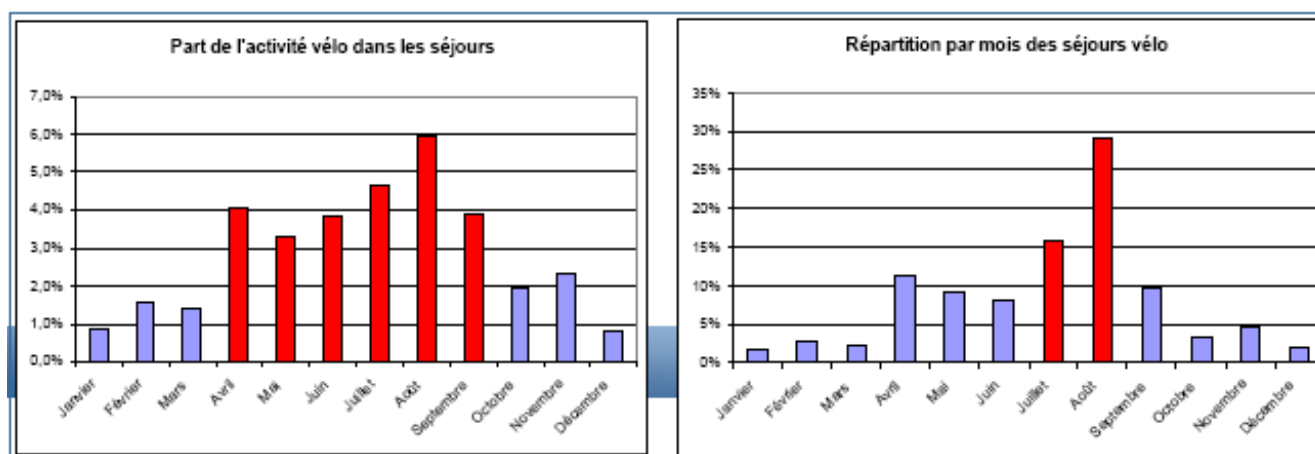
Il faut également noter la présence d'un patrimoine non protégé (chapelles et églises isolées, moulins, pigeonniers, hameaux sur leurs petits sommets, maisons de maître, fermes, arbres d'alignement, arbres solitaires, ...)

Le pays bénéficie d'un fort potentiel d'attractivité touristique grâce à une bonne accessibilité, son patrimoine naturel et bâti riche et diversifié, la proximité d'Albi et Cordes (un des plus beaux villages de France), l'AOC Gaillac, une diversité de l'offre d'accueil (environ 370 hébergements à ce jour, restauration, [...] sites culturels et touristiques –Archéosite, jardin des Martels, maison du vin...-, circuits de randonnée pédestres, golfs d'Aiguelèze ou Florentin-Gaillac, ...), la présence des « plus beaux villages de France » Puycelsi et Castelnau de Montmiral,»¹⁰

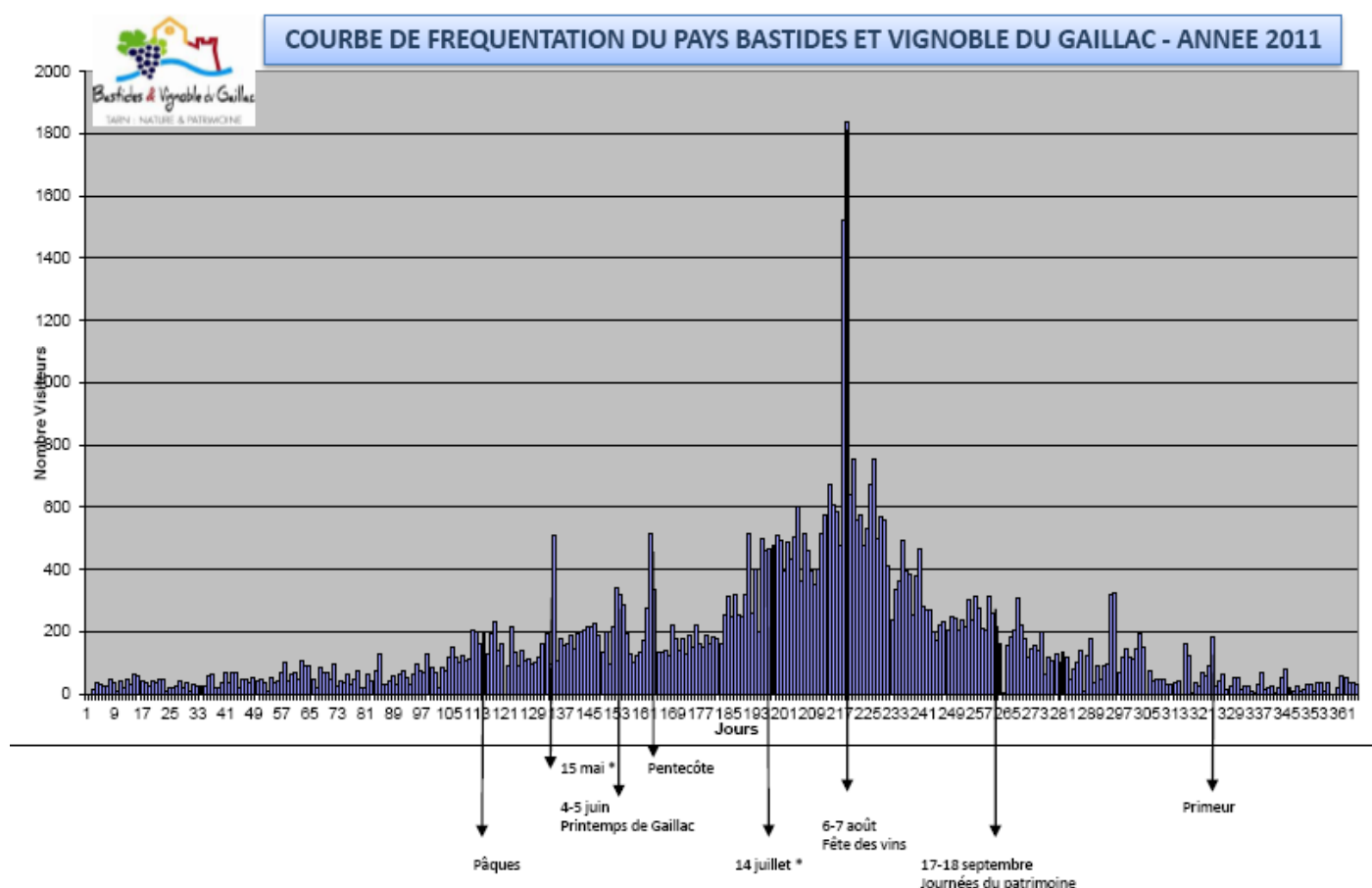
Le tourisme est à la fois un tourisme de séjour associé à des vacances détentes, axées sur les activités de plein air mais aussi un tourisme de découverte organisé autour de visites du patrimoine architectural et viticole. Actuellement une équipe du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Tarn est en mission pour faire l'inventaire du patrimoine architectural viticole du Pays. Cette étude pourrait permettre de réaliser des sentiers à thèmes et faire découvrir les merveilles patrimoniales.

¹⁰ Extrait du dossier intitulé « Convention territoriale pays gaillacois » 2008-2013

➤ La saisonnalité un facteur limitant de l'activité touristique



Part de l'activité vélo dans les séjours et répartition par mois des séjours vélo (sources Suivi de la demande touristique – Ministère chargé du tourisme / TNS-Sofres 2007)



La courbe précédente nous permet de voir la répartition de la fréquentation touristique au cœur du Pays. Celle-ci est fortement influencée par la saisonnalité et par les divers événements organisés. Si nous comparons le graphique avec celui présenté précédemment, qui représentent la part de l'activité vélo dans les séjours, nous pouvons supposer que les deux courbes se superposent. Les périodes les plus fréquentées correspondent en majorité à des dates d'événements. Il serait donc intéressant d'organiser des événements sportifs en intersaison (raid, course d'orientation...) qui permettraient peut-être une fréquentation plus homogène dans le temps. (Voir **Annexe 4** : Bilan du tourisme dans le Pays)

- C'est dans ce contexte territorial et touristique qu'a pu être créé le Pays du vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou :

« La zone du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou est apparu lors de discussions nées en prévision de la construction de la future autoroute A68 dans le cadre de l'association « Voie Rapide et Développement ». L'enjeu était de maîtriser collectivement les retombées de l'ouverture de l'autoroute A68 afin d'assurer un développement équilibré du Nord ouest du Tarn. Ainsi s'est créée une dynamique portée par une réflexion qui a abouti à la création d'intercommunalités de projet. Le territoire a souhaité engagé une étape nouvelle dans la constitution d'un terroir économiquement équilibré par la création d'un Pays. »¹¹ (Pour l'historique complet voir le site internet du Pays gaillacois : <http://www.pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr/>)

Le territoire où se situe le Pays est de type rural. Comme il a été présenté précédemment, il est situé au croisement de 3 chefs lieux : Toulouse, Albi, Montauban. Sa composition est la suivante :

- « 62 000 habitants
- 64 communes (regroupées en 4 communautés de communes + 1 commune hors communauté de communes, dite isolée).
- Une échelle de réflexion stratégique et de mise en cohérence des politiques locales : son rôle est de porter une réflexion stratégique d'aménagement et de développement cohérent et équilibré du territoire. (Schéma de Cohérence Territoriale, un office de tourisme, programme leader...)
- Un projet de développement du territoire, en matière de développement économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Le projet de développement (= la Charte de développement du Pays) est élaboré et mis en œuvre par les collectivités du territoire adhérentes au Pays et la société civile.
- Une complémentarité d'action avec les collectivités adhérentes au Pays.
- Une compétence transversale d'aménagement du territoire.
- Des représentants économiques, sociaux, culturels et associatifs = le Conseil de développement, pour renforcer la concertation locale. »¹²

- Pour le bon fonctionnement et la bonne entente entre les communautés de communes, une charte de territoire a été établie : elle a été le premier acte fondateur du Pays. Appui **Annexe 22**

A la base de la naissance du Pays, a été créée sa Charte de Développement en 2002-2003. C'est un document qui regroupe tous les projets à mettre en œuvre pour avoir un développement cohérent au cœur du territoire. Tout le travail en vue de son élaboration a permis de créer des liens entre les acteurs du Pays. Elle a favorisé le renforcement ou créé des réseaux de compétences et de solidarité dans un territoire qui ne présentait pas forcément à l'origine une homogénéité géographique ou économique. Cette charte a été établie grâce à beaucoup de travail et de discussions au sein de l'Association des élus (l'Association de préfiguration du Pays qui s'est transformée ensuite en syndicat mixte) et des membres de la société civile réunis en Conseil de Développement. Une fois la Charte élaborée et approuvée, en 2004, la phase de réalisation des actions inscrites dans la Charte a pu commencer.

Un des axes stratégique qui a été proposé est celui du développement touristique autour de la randonnée en accord avec la démarche de qualité départementale. Tous les projets réalisés en partenariat avec le CDT

¹¹ Source : site internet du Syndicat Mixte

¹² Données extraites de la fiche de présentation du Pays située sur le site internet du Pays.

répondent à une charte de qualité. Par exemple, sur le territoire il existe divers labels et marques comme : Tourisme de Terroir, le label Promenade et Randonnée...

Ensuite, le 11 Mai 2009 grâce à un partenariat avec divers acteurs (élus et techniciens des collectivités territoriales (64 communes du Pays, 4 communautés de communes, Département, Région), Etat, chambres consulaires, organismes spécialisés, 2 bureaux d'étude), le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé.

Le ScoT est un document de planification et d'urbanisme qui est la base réglementaire de la mise en œuvre du projet de territoire. Il remplace les anciens schémas directeurs. C'est un document qui fixe les orientations générales d'un territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme et qui impose sa compatibilité aux PLU des communes et intercommunalités. Il est composé de 3 axes : le rapport de présentation (diagnostic du territoire et le rapport sur l'état initial de l'environnement), le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable : le projet politique du territoire (ou du Syndicat Mixte) et le Document d'Orientations Générales (DOG) : qui fixe les prescriptions et les recommandations.

Ces documents ont été l'une des bases de l'étude, notamment pour voir la pertinence de développer le VTT dans le territoire. Ils permettent de bien comprendre le contexte de la problématique. Ils sont disponibles sur le site officiel du Syndicat mixte du Pays à l'adresse exacte : <http://www.pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr/pays-docs.php?public=ok>

Les ressources financières du Pays Gaillacois :

- Des cotisations de communautés de communes adhérentes
- Des subventions de partenaires (Etat, Région, Département, Europe)
- Des ressources fiscales : taxe de séjour (depuis 2006) destinée exclusivement à financer les actions touristiques

Voici les diverses ressources auxquelles le projet de sentiers VTT labellisés pourrait s'appuyer :

- Le Pays Gaillacois est éligible au programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale). Il est possible d'accéder à des subventions européennes pour le projet VTT.
- Le projet VTT du Pays est pleinement en accord avec la charte de qualité touristique départementale. Le CDT, par le biais de Me BROSSE, pourrait le défendre auprès du Conseil Général car il en accord avec le PDESI. Tout au long du diagnostic du territoire, Me CARME et Me SAUVAIRE chargées de mission au Conseil Général nous ont épaulées, conseillées et ont adhérees aux diverses idées.
- Le projet permettrait la mise en valeur du club FFC de Graulhet qui est l'un des plus investi au niveau de la région et du département. Par le biais de Me. BELIERE, il serait peut-être possible de demander une aide auprès de la région Midi-Pyrénées.

Le Pays ne demande pas de participation aux clubs de VTT ni aux magasins de cycle car ils ont un rôle important pour la vie du label. Lors de la réunion du 11 mai il a été convenu les rôles suivants :

- Le Pays aura la charge
 - du coût du kit de labellisation et des négociations financières

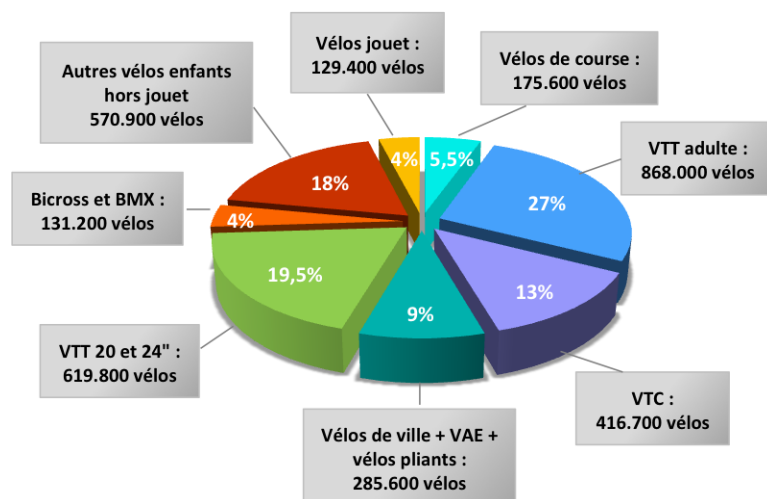
- Il répertorie les sentiers sur une même carte pour définir les futurs itinéraires VTT et ainsi créer la carte finale (Aurélie MOTTE, service SIG Pays géré par la communauté de commune du Tarn et Dadou)
 - Se charge de répondre au cahier des charges du label : de monter et suivre le dossier
- Les clubs :
- Ils répertorient les sentiers qu'ils pratiquent : soit sur une carte IGN, soit en format GPS ou .shp pour être directement reportés sur le SIG du Pays (voir avec Aurélie MOTTE de T&D). (Essayer au maximum d'utiliser les sentiers inscrits au PDIPR.) Mais attention l'aspect ludique et touristique est le plus important.
 - Parcourir les sentiers balisés pour veiller à leur qualité et prévenir les personnes concernées s'il est observé un problème d'entretien ou de balisage. (ce seront les communautés de communes qui entretiendront)
 - Organiser une randonnée chaque année, comme ils le font actuellement.
 - Attention les clubs ne veulent pas investir d'argent dans le label. Ce qui se comprend car ils payent 600 € / an pour être affilié à une fédération. Cette somme est un poids en moins pour le Pays car il ne crée pas un club mais se fait parrainer.

II. Le marché du vélo, un commerce qui se porte bien :

a) Le commerce du cycle : 3,2 millions de vélos vendus en 2011

Le VTT reste le premier vélo vendu en volume et en valeur en France même si ses ventes diminuent en se repositionnant en plus haut de gamme.¹³

Répartition du nombre de vélos vendus par type de vélo



(Source : Les 3 graphiques sont issus du site internet <http://www.tousavelo.com>)¹⁴

La part de VTT vendus représente 46,5% des ventes de vélos. Ce pourcentage est assez important et encourageant pour les structures comme le Pays qui souhaitent développer des activités autour du VTT.

¹³ Extrait de la page 148 de l'étude complète de 526 pages éditée par Atout France en 2009 intitulé : « Spécial économie du vélo ».

¹⁴ Site internet <http://www.tousavelo.com> consulté le 18/4/12 c'est le **site officiel** du Conseil National des Professions du Cycle mis à jour en 2011

Répartition des ventes de vélo en fonction du type de point de vente :

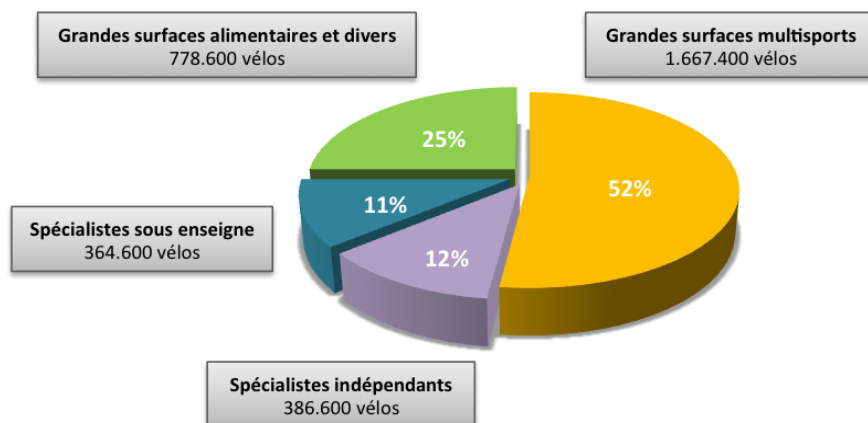
Sur le territoire du Pays, il a été répertorié :

-2 magasins spécialistes sous enseigne : Vélo et Oxygène et Sanders Bikes

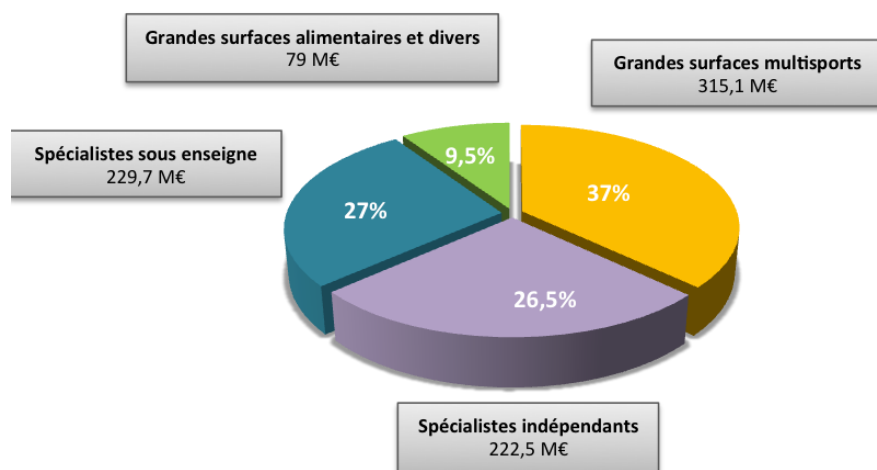
-1 Grande surface multisports : Sport 2000

-1 Grande surface ou autre: Auto Leclerc (le magasin a agrandi son rayon cycle depuis quelque temps)¹⁵

-Sans compter les Grandes Surfaces Alimentaires qui possèdent un rayon cycle.



La répartition des ventes par chiffre d'affaires donne toujours les Spécialistes « leaders » avec 53,5% du CA global



Même si les magasins spécialistes ont une part des ventes moins importante que les Grandes surfaces multisports, ils génèrent tout de même un chiffre d'affaires plus conséquent. Ceci est dû à la vente de produits haute de gamme qui ont un coût plus important. Les pratiquants réguliers sont les principaux acheteurs de ce genre de matériel mais pas seulement.

Après avoir consulté les divers magasins de cycle du Pays, il est ressorti que la clientèle qui investit dans l'achat VTT sont plutôt les familles et les débutants pour la grande distribution et tous types de publics pour les magasins spécialisés dans le cycle. (Voir compte rendu des visites **Annexe 6**)

b) Le Vélo Tout Terrain : une discipline en plein essor

- Le tourisme à vélo renforce l'attractivité et l'économie touristique des destinations, il est peu nuisible à l'environnement et accessible à tous.

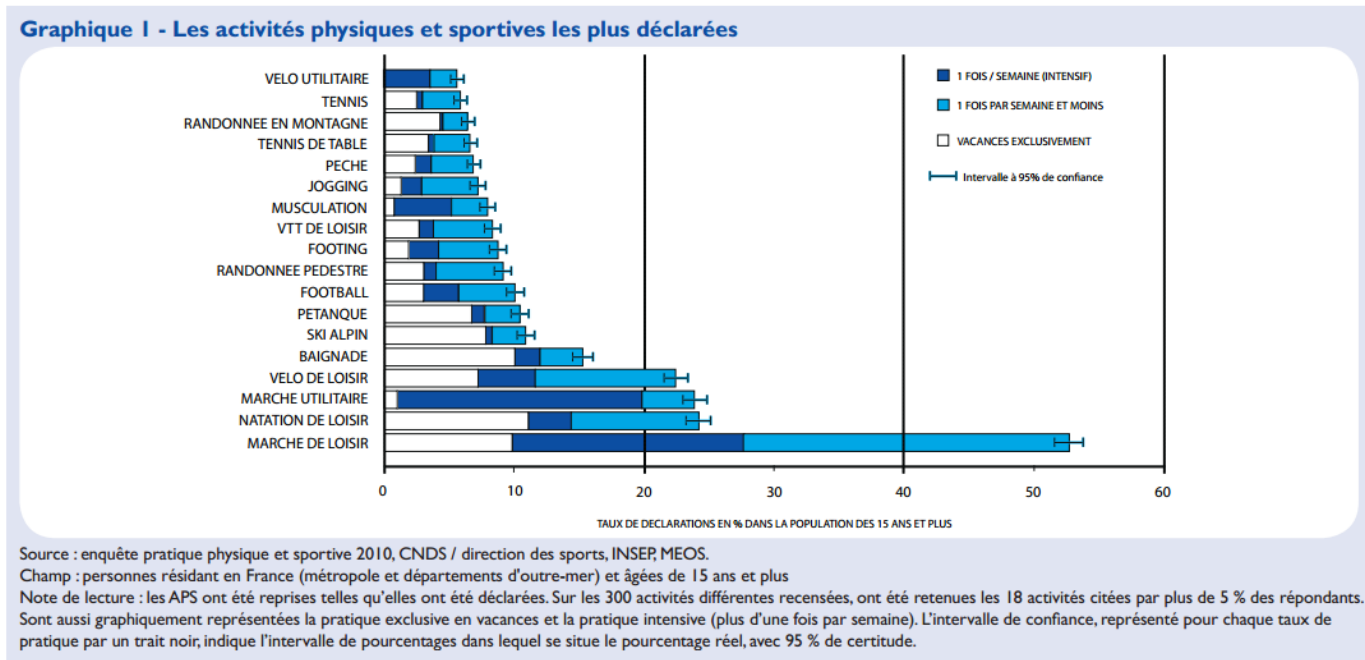
La place du vélo dans les mobilités progresse, mais elle reste modeste : 17 millions de personnes font du vélo régulièrement ;

- près de 3,5 millions de vélos sont vendus chaque année ;
- 3% des déplacements quotidiens et 3,5% des séjours touristiques sont associés à l'activité vélo ;
- 90 km par habitant et par an sont parcourus, contre 300 km en moyenne européenne.¹⁶

¹⁵ Voir leur répartition géographique **Annexe 5**

¹⁶ Données issues d'une étude de France vélo Tourisme en 2011

- Les activités physiques et sportives les plus déclarées, voici un graphique assez explicite.¹⁷



D'après ce document, nous pouvons constater que la pratique du VTT de loisir a une fréquence majoritaire d'une fois par semaine et moins. Ce n'est pas une activité intensive, mais ce n'est pas non plus une activité pratiquée exclusivement durant les vacances. Cette observation nous permet de conforter l'idée que le VTT de loisir est un marché porteur même s'il se situe à la 11^{ème} place sur les 18 activités présentées.

c) Profil des pratiquants : pourquoi favoriser les familles

Au niveau européen, la pratique du VTT est assez importante. Les pays du Nord sont friands de cette discipline et aiment les séjours touristiques basés sur la pratique du vélo. D'après Mr Thierry JALBAUD Brevet d'état VTT dans le Tarn, les Hollandais et les Belges font partis de ces meilleurs clients. De plus, d'après une étude d'Atout France de 2009 intitulé « Spécial économie du vélo », les Tours Opérateurs Européens favorisent actuellement 4 régions viticoles (la Provence, la Loire, la Bourgogne et la Dordogne) pour leurs offres touristiques de séjours « vélo ». Cette information est importante car le Pays Gaillacois est en partenariat au niveau européen pour développer l'oénotourisme : Iter vitis, Les chemins de la vigne.

Il est important pour le Pays de développer un produit touristique sur le thème du vélo car la clientèle étrangère est demandeuse de ce type de destination. Surtout que des séjours pourraient être intéressants en période estivale ; comme par exemple un produit touristique comprenant : un parcours pour faire le tour des caves, une visite du musée de l'Abbaye, de la vigne et du vin, l'entrée à la fête des vins.

Autre exemple : allier un parcours VTT avec le Vitipass (produit comprenant une dégustation de vin et 3 bouteilles)

Les familles mais aussi les touristes étrangers sont à favoriser.

D'après une étude réalisée par des professionnels du monde du sport¹⁸, dans le Tarn, le VTT et le cyclisme ne sont pas les sports les plus pratiqués. Ce n'est pas pour autant que la demande est nulle. Le

¹⁷ Source : document intitulé : « Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France » de 2010 rédigé par le ministère de la jeunesse et des sports site, internet : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info_01-11_decembre2010.pdf

¹⁸ Etude faite par Muriel ALMUNIA, professeure de sport DDCSPP du Tarn • François BAUDRU et Cédric MUZAC, agents de développement du CDOS du Tarn faite en 2011 intitulée: « Les chiffres clés du sport Tarnais en 2011 »,

fait qu'il existe peu ou pas de sentiers de VTT balisés peut être un frein à l'évolution de ce sport. Les personnes n'osent généralement pas s'aventurer dans des lieux inconnus de peur de se perdre. Un sentiment d'insécurité peut s'installer.

Dans le cadre de la société actuelle, les modes de vie évoluent. Les gens travaillent de plus en plus (« travailler plus pour gagner plus »), le pouvoir d'achat est en diminution, le paiement des heures supplémentaires est remplacé par des RTT (Récupération du Temps de Travail).

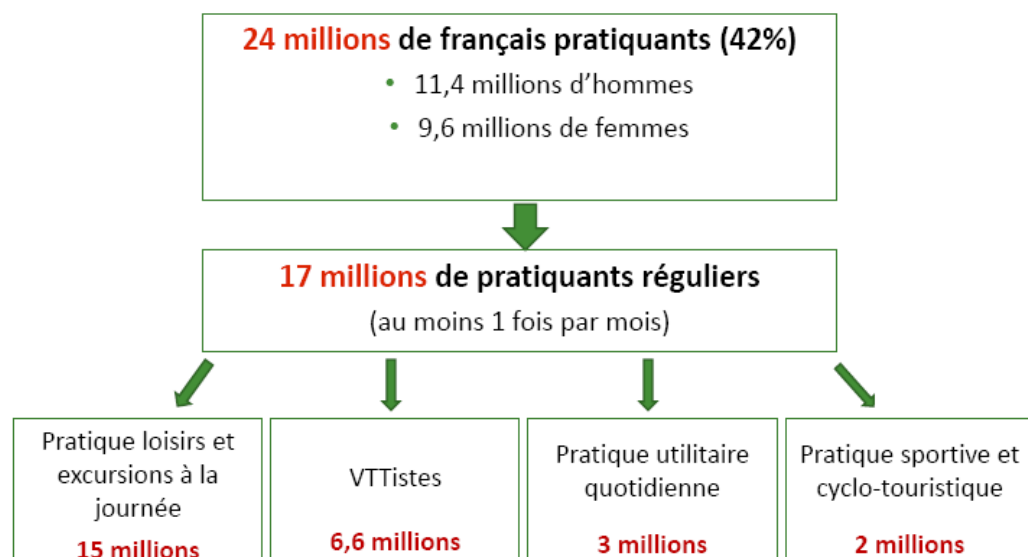
Le contexte dans lequel nous évoluons fait que, lors des jours de repos, les personnes préfèrent rester en famille chez elles. En effet, elles passent le plus clair de leur temps au travail et ne sont que très peu à leur domicile. ¹⁹ Avec la crise économique actuelle, nous allons vers un tourisme de proximité et de courts séjours (dus aux RTT), les ménages définissent aussi un budget 'vacances'.

Pour les personnes de plus de 50 ans, elles font parties des premières à avoir eu une éducation physique et sportive à l'école. Elles ont donc une certaine approche par rapport à la pratique du sport. Avec les évolutions de la médecine, des passe-temps 'bien être', les personnes arrivent en meilleure santé à la retraite et peuvent pratiquer le sport. Cet axe n'est donc pas à mettre en retrait.

Le Pays a bien déterminé la principale cible qu'elle doit viser, qui est les familles. Pour avoir plus de détails sur les attentes actuelles des touristes voir en **Annexe 7** un tableau récapitulatif des tendances actuelles et des modes de consommation.

➤ Il existe 6 types de profils de pratiquants :

- Occasionnels
- Urbains
- Randonneurs
- Sportifs
- Aventuriers
- Compétiteurs



Le vélo est l'activité physique n°1 des seniors et des femmes.

(Source : document France vélo tourisme 2011)

Le vélo tient une grande place dans la vie des Français puisque 17 millions d'entre eux déclarent avoir une pratique régulière sur 24 millions de pratiquants au total en 2011. Hors dans les 17 millions de pratiquants réguliers, 38,8% sont des vététistes. Il est à prendre en compte que dans les 15 millions qui pratiquent le loisir et l'excursion à la journée, il y a peut-être des vététistes.

¹⁹ Propos basés sur des notions vues en cour d'Economie du sport en L3 Métiers de la Montagne

- Diverses disciplines existent dans le monde du VTT (voir **Annexe 1**).

D'après le profil des personnes ciblées dans le cadre du Pays, il faudrait favoriser deux sortes de disciplines : la randonnée prioritairement, mais aussi le cross country.

- « *La randonnée : c'est le type de pratique du plus grand nombre de vététistes. Elle permet une approche de la nature en dissociant activité sportive et recherche de performance à tout prix.*
- *Le cross-country (XC) : c'est une pratique du VTT qui privilégie l'endurance. La variété des terrains rencontrés sur le parcours doit permettre de mettre en avant les qualités techniques (pilotages, franchissement...) et physiques du pratiquant. Le parcours est effectué en autonomie complète sans aide extérieure (pas d'assistance mécanique, pas le droit de changer de vélo durant l'épreuve). Le classement est fonction du temps réalisé pour terminer l'épreuve. Le XC est la première épreuve (et actuellement la seule) du VTT à être présente aux Jeux-Olympiques. »²⁰*

- Les vététistes au profil type « du randonneur » :

Ces vététistes privilégient la découverte de paysages, du terroir, de cultures différentes, conjuguée aux plaisirs de l'effort physique. La randonnée à VTT est tout à fait assimilable à la randonnée pédestre, aussi bien dans l'esprit que dans la forme. Le terrain de pratique est identique, puisque tous les sentiers peuvent convenir.

Parmi les randonneurs, on peut identifier 5 sous familles :

- « *Le randonneur novice : c'est dans cette sous famille qu'on trouve le plus de pratiquants en volume, qui regroupent aussi bien les familles, que les novices, hommes ou femmes, s'essayant au VTT pour la détente, généralement à coté de leur habitation sur des itinéraires faciles d'accès ;*
- *Le randonneur sportif : il concerne la majorité des pratiquants actuels de VTT, qui pratiquent essentiellement le week-end, seuls ou entre copains, plutôt masculins et plus ou moins autonomes, l'effort physique est la caractéristique recherchée par cette catégorie ;*
- *Le voyageur : il utilise le VTT à des fins touristiques pour découvrir la nature. Suivant la région visitée ou l'intensité, l'aspect sportif est plus ou moins prépondérant. C'est une pratique qui se déroule généralement sur plusieurs jours, donc pendant les vacances ou les RTT, partout en France ou à l'étranger ;*
- *L'enduriste : sous ce terme emprunté à la moto se cache un pratiquant à mi-chemin entre le randonneur et le technicien. Il recherche à la fois la découverte, l'effort physique de la montée et celui des sensations fortes de la descente ;*
- *Le crosseur : il recherche la performance et le chrono avant tout. Il se spécialise sur des courses allant de 30 kilomètres (cross-country), à 80 ou 100 kilomètres (marathon) suivant ses préférences.*

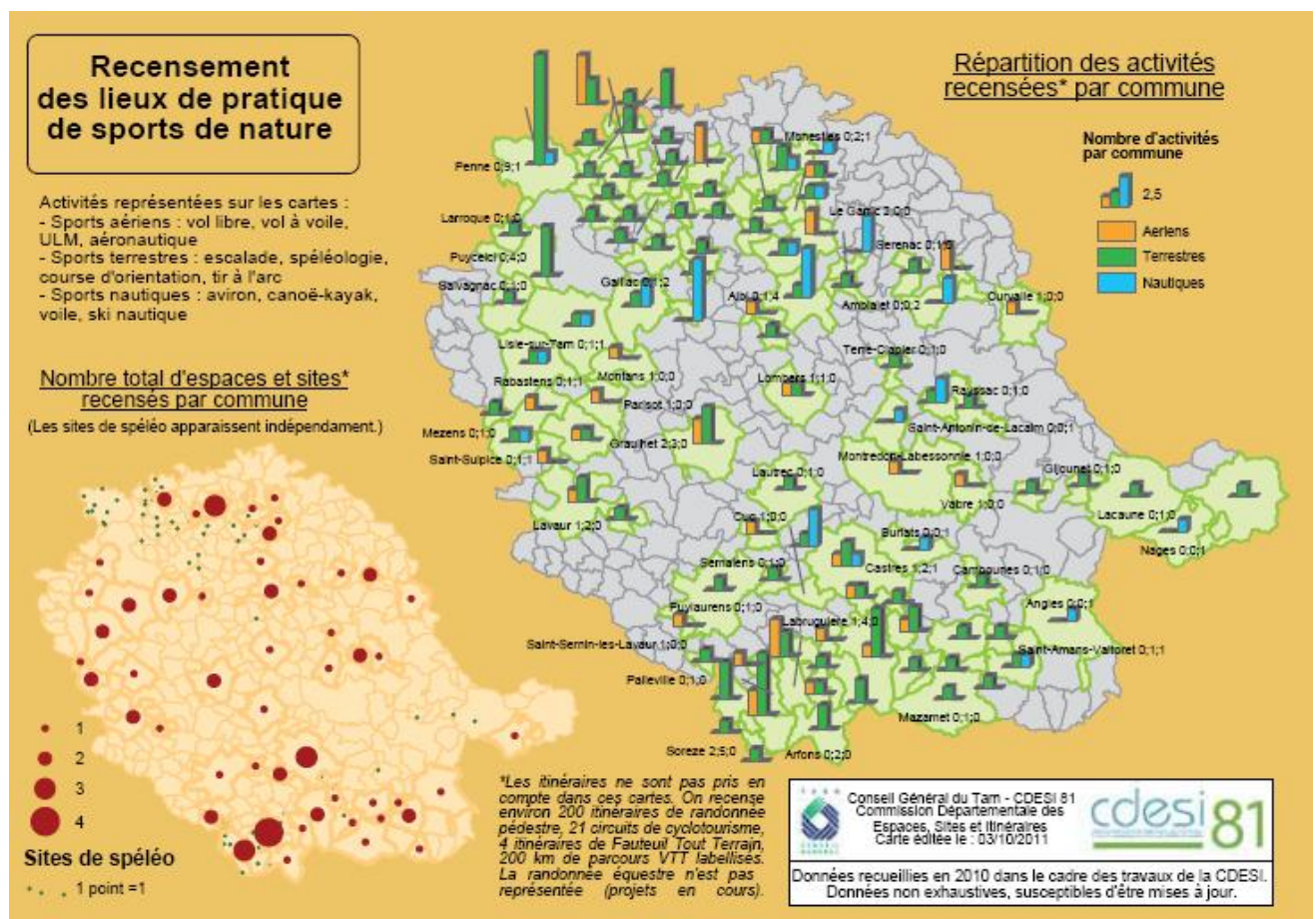
²⁰ Source : document intitulé : « Portrait des touristes à vélo » de Mai 2010 rédigé par la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services

La randonnée VTT est la pratique qui a connu un développement de masse important au début des années 90, du fait de son accessibilité simplifiée. Le VTT technique ou ludique a lui suivi une évolution plus lente, au rythme des innovations technologiques sur le matériel, mais aussi car il est dépendant de la réalisation d'aménagements spécifiques. »²¹

Une enquête par questionnaire distribuée aux pratiquants de VTT est en cours. Actuellement, une étude des premiers questionnaires sur le profil et les attentes des vététistes a été faite ce qui permet d'avoir un aperçu précis à l'échelle du Pays. (Questionnaire voir **Annexe 3**)

Les sports de nature 'terrestres' représentent un taux de pratique sportive de 42,6%.

D'après le document page suivante, nous pouvons déduire que le Nord-ouest du Tarn (où se situe le Pays) connaît une certaine attractivité dans le domaine des pratiques « terrestres ». La stratégie de développer les activités de randonnée est bien adaptée au territoire.



(Document extrait de la page 11 du dossier intitulé : « Les chiffres clés du sport tarnais » de 2011)²²

➤ Le Pays, un lieu de pratique favorable aux activités de pleine nature :

« La nature, lieu privilégié des expériences sportives en lien direct avec les disciplines les plus pratiquées, que sont la marche, le vélo, la course et la natation, les lieux de pratiques cités par l'ensemble des personnes enquêtées sont majoritairement des lieux de nature, forêt, bois, mer, lac, montagne et

²¹ Source : document intitulé : « Portrait des touristes à vélo » de Mai 2010 rédigé par la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services

²² Rapport intitulé : « les chiffres clés du sport tarnais 2011 » Étude et coordination : Muriel ALMUNIA, professeure de sport DDCSPP du Tarn • François BAUDRU et Cédric MUZAC, agents de développement du CDOS du Tarn et réalisé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations du Tarn

campagne. Ce constat est encore plus marqué si l'on s'intéresse aux disciplines exercées pendant les vacances. »²³

Le Pays est composé d'une diversité paysagère et de patrimoines (bâti, gastronomique) qui correspond tout à fait aux attentes des pratiquants.

III- Une volonté du « Pays » de développer la randonnée en VTT :

C'est dans ce contexte favorable que le Pays vignoble du Gaillacois, Bastides et Val Dadou en partenariat avec le CDT, travaillent depuis quelques années sur le développement d'une offre touristique de qualité autour de la randonnée sous diverses marques et labels.

Comme il a été vu dans un paragraphe précédent, le tourisme fait partie intégrante des compétences du « Pays »²⁴, définie dans la Charte du Pays pour 2003-2013, son objectif est de diversifier et de qualifier l'offre touristique et de promouvoir une destination : celle « des Bastides et du Vignoble du Gaillac », sur la base d'un réseau d'acteurs et de l'offre. En effet, le syndicat de Pays a la compétence 'création et promotion' d'un réseau de sentiers pédestres labellisés PR ; le territoire en compte ainsi 15, entretenus par les communautés de communes. Il compte également un GR liaison Conques-Toulouse du chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Il compte enfin d'autres sentiers pédestres, GR et autres sentiers inscrits au PDIPR, développés par le conseil général et les communes ou intercommunalités

Son projet est de « renforcer la qualité de l'accueil, diversifier l'offre et les produits notamment autour des paysages et de la nature »²⁴, dans le but de faire connaître le Pays comme « une destination touristique ».

Depuis quelques années, la randonnée pédestre est bien développée, la randonnée équestre est en voie de développement et il y a une demande exponentielle de sentiers de VTT. En effet, comme il a été dit précédemment, le Pays Gaillacois a un potentiel touristique lié au vin AOC Gaillac, au patrimoine (architectural – les bastides-, naturel...), à la proximité d'Albi (cité épiscopale classée au patrimoine mondial de l'UNESCO) et de Cordes sur Ciel, à la capacité d'accueil (plus de 400 hébergements sur le territoire), mais connaît un tourisme de court séjour. La stratégie mise en place depuis l'instauration de la taxe de séjour en 2006 consiste à mettre en réseau les sites et les prestataires touristiques (viticulteurs, hébergeurs, sites touristiques...) et renvoyer ainsi la clientèle de site en site. Le Pays travaille à la promotion d'une destination, celle « des Bastides et vignoble du Gaillac » sur la base d'un réseau d'acteurs et de l'offre touristique, et d'un office de tourisme organisé à l'échelle du Pays (et comptant 8 bureaux d'information touristique).

Dans un tableau récapitulatif du type d'informations demandées auprès des offices de tourisme du Pays en 2011 en **Annexe 4**, il est observé que 6% des touristes français demandent des renseignements sur la randonnée. Au niveau du VTT ; voir les attentes et le profil des vététistes du pays Gaillacois : bilan des questionnaires en **Annexe 3**

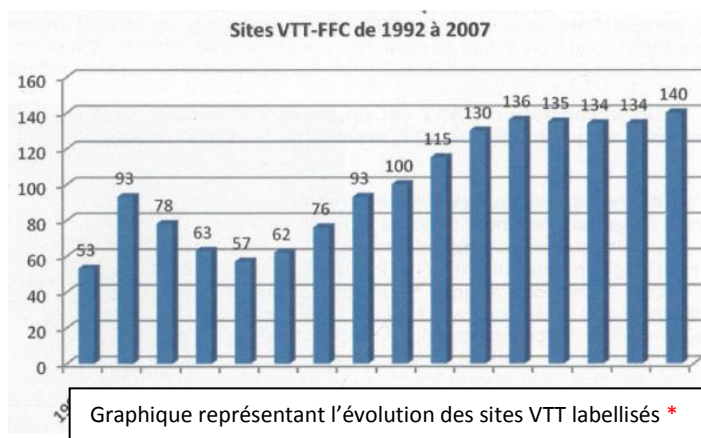
Pour ce qui est des sentiers, un réseau d'itinéraires pédestre est actuellement inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Il a été mis en place grâce au partenariat

²³ Source : document intitulé : « Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France » de 2010 rédigé par le ministère de la jeunesse et des sports site, internet : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info_01-11_decembre2010.pdf

²⁴ Voir fiche donnée par Mme DUCLOT intitulée : « Le Pays vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou : Le Pays c'est quoi ? »

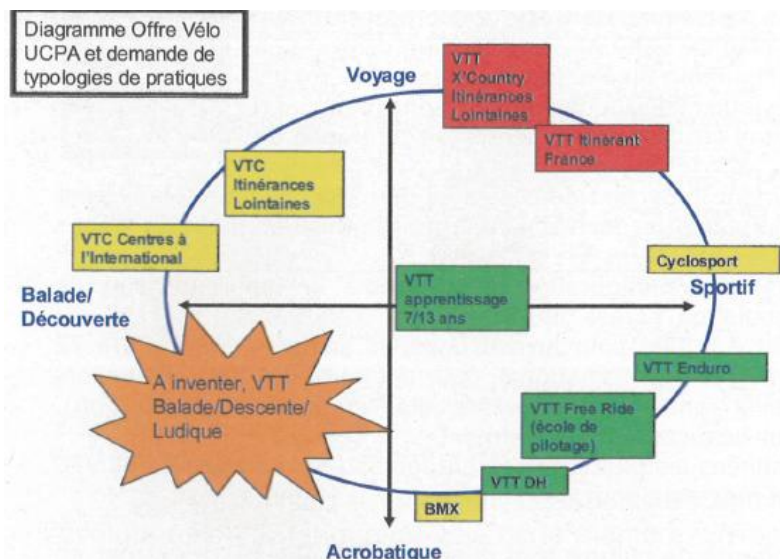
entre le Pays, le CDRP (Comité Départemental de Randonnée Pédestre) et le Conseil général.²⁵ Une sélection de ces sentiers a été labellisée 'Promenade et Randonnée' par la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour mettre en valeur une offre de qualité supérieure.

Aujourd'hui, le Pays a la volonté de se diversifier vers une offre de randonnée en Vélo Tout Terrain également labellisée. Ce souhait est en totale harmonie avec sa démarche de qualité, il permettrait au Pays d'acquérir une image attractive de qualité au niveau de la randonnée.



La création d'itinéraires dédiés au VTT est importante pour cadrer la pratique de ce sport. Le pratiquant cherche à se faire plaisir, à rouler dans des espaces adaptés, balisés et parfois aménagés ou sécurisés. Les itinéraires de randonnée de VTT sont en constante évolution néanmoins, ils ne correspondent qu'aux pratiquants initiés autonomes et sportifs. Aujourd'hui il faut communiquer au grand public ces itinéraires pour accroître cette pratique 'sécurisée'.

D'après ce schéma à droite tiré du Guide méthodologique des MCF de 2008, on peut remarquer qu'il y avait une carence pour la pratique qui attirerait les pratiquants de masse : du VTT ludique, sans la sensation d'effort, donc en descente. Actuellement cette partie a évolué en milieu montagnard avec la montée en puissance du VTT de descente dans les stations de ski pour combler le manque d'attractivité touristique des stations de sport d'hivers l'été. Aujourd'hui, il est bien de diversifier l'offre VTT ludique dans les milieux dépourvus de forts dénivelés pour attirer les moins adeptes de sensation forte comme les familles. Le Pays a un territoire adapté pour ce type de demande. Consulter les pages 40 et 41 du Guide méthodologique : comment développer une offre ludique VTT, de 2008 du MCF pour avoir plus de détails.



a) La demande de la part du SMIX a été la suivante :

Le Pays souhaite, dans la mesure du possible, développer des itinéraires de VTT labellisés, répondants à la charte de qualité départementale, pouvant accueillir en priorité les familles. Il souhaite aussi :

- Utiliser les sentiers inscrits au PDIPDR pour la création d'itinéraires balisés VTT. Diversifier les sentiers pédestres existants et engagés dans une démarche de qualité, vers un partage des itinéraires. Cela permettra la superposition des itinéraires équestres, pédestres et VTT et le gain de

²⁵ La CDESI fait partie du Conseil général du Tarn

*Source : Guide méthodologique intitulé : « Comment développer une offre ludique vélo tout terrain ? » du MCF de 2008 Page 18

temps sur les conventionnements, les droits de passage mais surtout c'est un gage de pérennité. Cela permet de favoriser les chemins ruraux (où l'utilisation pour la randonnée pédestre ne peut être remise en cause), de bénéficier des relevés cadastraux déjà réalisés et d'identifier les propriétaires privés éventuellement concernés. Tout ceci permettrait d'être en accord avec les principes définis par la CDESI. Cela éviterait la multiplication des itinéraires sur le territoire et suivrait la démarche du Conseil Général : le pôle CDESI (Commission des Espaces, Sites et Itinéraires).

- Un ou plusieurs sentiers similaires à l'itinéraire des Bastides et Vignoble du Gaillacois du cyclisme sur route,
- Dans un projet Tourisme de Terroir ; de mettre en place des sentiers qui permettent la découverte des patrimoines bâtis et paysagers : comme par exemple, le sentier des clochers ou encore le sentier du patrimoine...²⁶ (Depuis quelques temps, deux personnes Mme Adeline Béa et Sonia Servant travaillent pour le CAUE du Tarn sur le recensement du patrimoine bâti vigneron)
- Un ou plusieurs sentiers pour faire découvrir : Les chemins de la vigne en gaillacois (Iter Vitis). Les parcours passeraient à proximité de tablettes qui expliquent une sélection de paysages emblématiques du vignoble²⁷

b) Comme tous projets, celui-ci comprend des enjeux et des limites. Ceux-ci ont été :

Comme toute mission de stage, certaines limites et difficultés sont apparues. La principale a été le manque de temps. En effet, en deux mois il n'a pas été possible de réaliser le projet dans sa totalité. D'autres obstacles ont aussi été rencontrés :

- De travailler sur une échelle de territoire importante (1 200 Km²)
- de rencontrer des acteurs dans des délais courts
- le temps de prise de décisions
- de garder un regard objectif, neutre sans prendre partie
- de mettre en place, de gérer une réunion et de l'animer
- de faire adhérer ses idées à un grand nombre d'interlocuteurs. En effet, la direction du SMIX ne connaissait pas le monde fédéral au niveau du vélo. Il était préférable de ne pas imposer le choix du label. La meilleure solution trouvée a été que les acteurs locaux se sentent porteurs du projet ; qu'ils s'approprient l'idée. C'était un bon moyen pour que le label soit accepté par la majorité qu'il y ait une entente entre les partis sans donner la sensation d'obligation ou de contraintes. Imposer ses idées peut créer une barrière entre divers interlocuteurs. Il a été judicieux de construire un argumentaire pour diriger les personnes afin qu'elles adhèrent d'elles même au projet. Il fallait que ce soit elles qui décident, sans compromettre la politique et les objectifs fixés par la structure porteuse. Ceci a été l'objet de la réunion du 11 mai à la maison des vins de Gaillac

²⁶ Voir la carte de Me MOTTE qui récapitule les sentiers du Pays Annexe 23

²⁷ Voir carte intitulée « Les chemins de la vigne en Europe, bastides et vignobles du gaillacois », la route des vins de Gaillac

- De respecter la charte et la politique du Pays (démarche qualité tourisme), être en accord avec la demande des acteurs du territoire. Par exemple, au niveau du tourisme, ils veulent privilégier le tourisme familial.
- De favoriser un partenariat avec les clubs locaux, pour raccorder les sentiers qu'ils ont proposés avec ceux qui existent en randonnée pédestre et qui sont d'ores et déjà répertoriés au PDIPR. Cela permettrait aux clubs de se sentir impliqués. De plus, tous ensemble il serait possible de développer une carte d'itinéraires intéressante.
- De faire attention aux zones naturelles protégées (Zone Natura 2000, les ZNIEFF, les ZPPAUP) et aux sites classés et inscrits

La mise en place d'itinéraires balisés officiels est une méthode de gestion de la fréquentation et la canalisation de celle-ci. Cela permet aussi de développer des sentiers de manière raisonnée et de réduire les impacts néfastes sur le milieu. Les lieux les plus fragiles ne devraient pas être balisés afin d'éviter les nuisances et les dégradations environnementales.

Le Pays a une richesse naturelle importante. C'est un atout pour développer une attractivité touristique. Toutefois, il ne faut pas que la pratique sportive de pleine nature ait un impact néfaste à long terme dessus. Un ScoT a été mis en place au cœur du Pays avec un volet milieu naturel, paysages et patrimoine. Lors du choix des sentiers, il faudra contacter l'ONF et les chargés de missions Natura 2000 pour avoir leurs avis. Voir carte de la répartition des zones naturelles du Pays Annexe 21



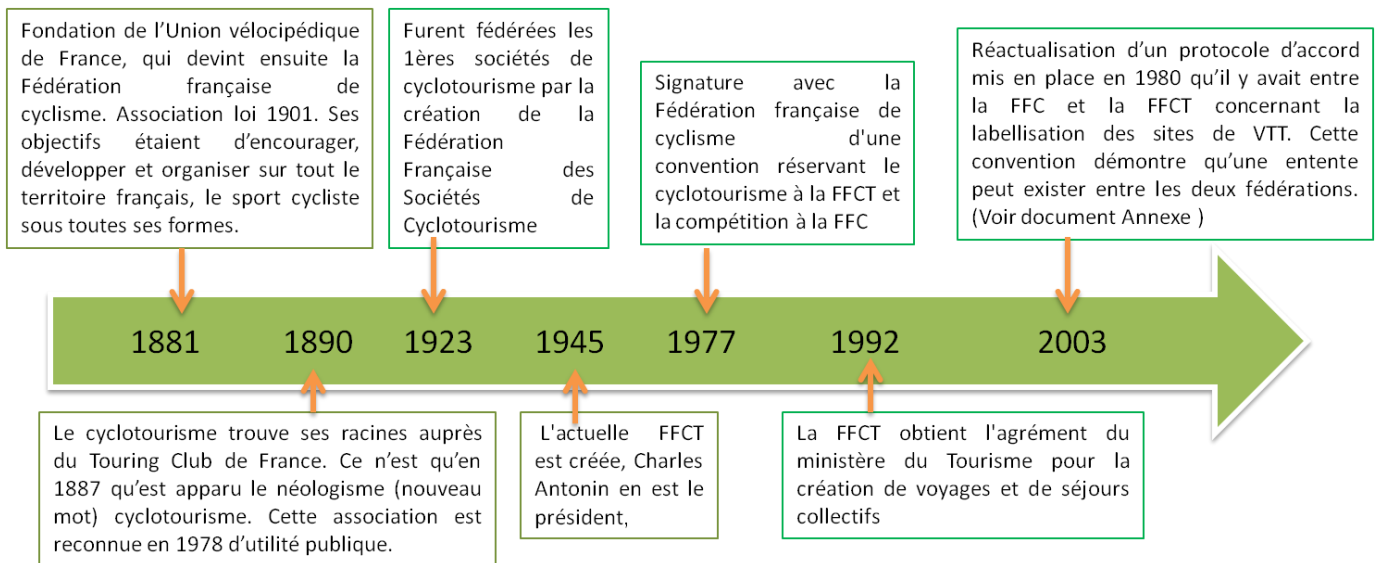
**Une vie fédérale dynamique,
poumon d'un futur site labellisé !**



La structure porteuse du projet n'était pas informée de la vie fédérale qui existe autour de la discipline du vélo. Suite au diagnostic du territoire il est ressorti que 3 types de fédérations sont présents au cœur du Pays (UFOLEP, FFC et FFCT). Une présentation de celles-ci s'est avérée utile pour aider au choix du label. Seules les fédérations FFC et FFCT sont habilitées à délivrer un label de qualité. Les labels sont donc présentés ainsi que leurs cahiers des charges respectifs auquel le Pays doit répondre. A la fin de cette seconde partie une comparaison entre les deux labels. Cette confrontation a permis le choix du label le plus adapté au contexte politique et stratégique du Pays.

IV- Deux fédérations représentées dynamiquement au cœur du Pays :

a) Naissance de deux fédérations :²⁸



b) Les prescriptions légales qui concernent chaque fédération :

- « La FFC est habilitée par la loi, et notamment par le Ministère des Sports, à organiser le sport cycliste.
- La FFCT est classée, par la loi, dans la catégorie des fédérations de plein air. N'étant pas astreinte à la procédure d'habilitation, elle est agréée par le Ministère des Sports, le Ministère du Tourisme. »²⁹

Même si divers accords ont été signés entre les deux fédérations, leur divergence sur les valeurs de la pratique du vélo crée une certaine faiblesse ; audible dans certaines régions lorsque nous discutons avec l'une ou l'autre.

Dans le Pays Gaillacois, suite à la réunion organisée le 11 Mai 2012 avec les deux clubs, il est ressorti que les deux présidents sont prêts à collaborer, à travailler ensemble. Ils se sont basés sur deux intérêts communs : la pratique du VTT et répondre à une forte demande de sentiers officiels balisés. Voir le compte rendu de la réunion en **Annexe 8**

➤ Des combats communs au niveau national:

Les deux fédérations sont confrontées à un vieillissement de leurs adhérents, elles se sont engagées dans des opérations pour toucher plus facilement le grand public :

- Création et développement d'écoles de cyclisme ou de cyclotourisme pour toucher les plus jeunes,
- Création de centres VTT labellisés pour offrir de bonnes conditions de pratique
- Ouverture de compétitions, manifestations ou événements aux non licenciés,

²⁸ Historique rédigé par Delphine GIMAT à partir des données du site officiel de la FFCT et de wikipédia le 20/4/12

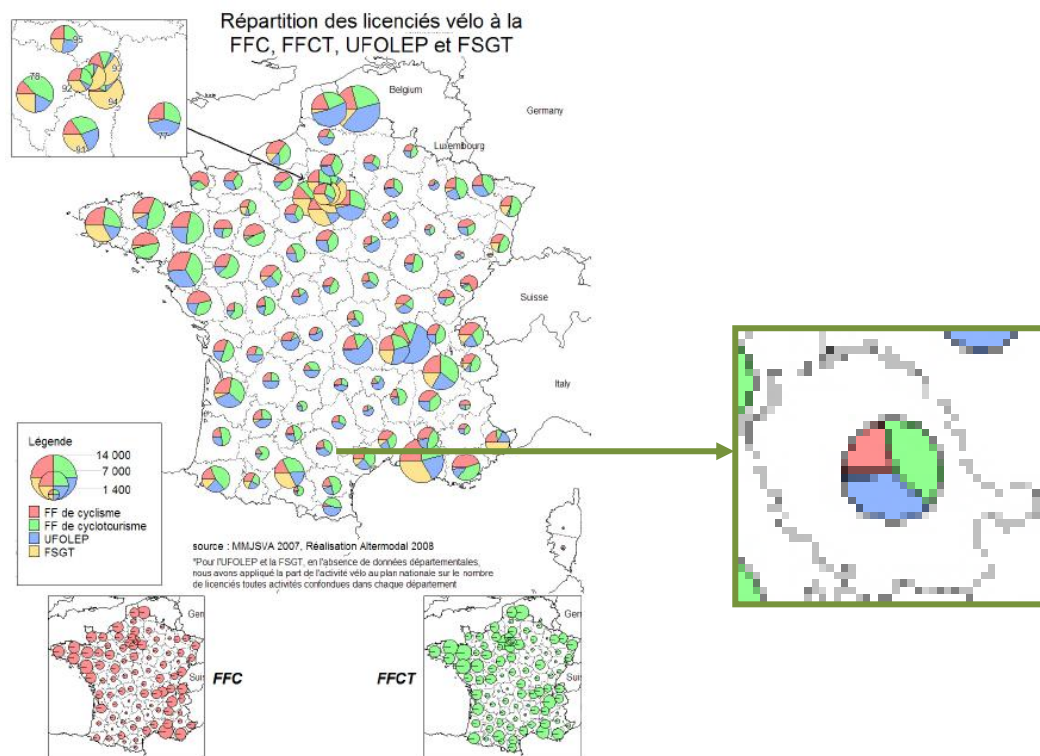
²⁹ Extrait du Protocole d'accord FFC-FFCT concernant le VTT entre la FFC et la FFCT en 2003.

- Création de licences « découverte »

Cette politique devrait permettre de toucher la frange des 10 à 20% de pratique non licenciée la plus sportive mais ne permet pas encore d'atteindre le grand public.³⁰

Leur volonté de faire découvrir le vélo au grand public est en accord avec la politique touristique du Pays.

Voici une carte qui représente la répartition des licenciés aux diverses fédérations en France :



(Carte de répartition des effectifs 2007 des divers types de fédérations extraite du document intitulé : « Spécial économie du vélo » réalisé par Atout France)

Cette carte nous permet d'observer qu'au niveau du département du Tarn, il y a une dominance de la FFCT et de l'UFOLEP.

c) Une diversité de clubs dans le Pays, poumon d'un dynamisme autour du vélo :

A l'échelle du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou, se trouvent cinq clubs de VTT affiliés à une fédération :

- 1 club FFC
- 1 club FFCT
- 3 clubs UFOLEP

Voir leur répartition géographique en **Annexe 5** ³¹

Des associations loi 1901 (comme le club de Montans) ainsi que le nombre de pratiquants libres n'ont pas été pris en compte car difficiles à quantifier.

³⁰ Extrait du document intitulé : « Spécial économie du vélo » réalisé par Atout France page 420

³¹ Montage réalisé par Gimat Delphine le 17/4/12 avec une carte donnée par le Syndicat mixte du 'Pays' et les logos des fédérations tirés des sites internet officiels de chaque fédération

d) L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) : une fédération multi-sport

« C'est une fédération sportive "affinitaire", multisports, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative. Elle fédère le secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente, en se regroupant autour des valeurs telles que Laïcité, Citoyenneté, Le Sport pour Tous, Le Sport Plaisir. Elle est agréée pour organiser, parmi les activités multisports, les activités cyclistes, des brevets de randonneurs sportifs et des randonnées de cyclotourisme. »³²

Sa particularité est de permettre à leurs adhérents, avec une seule et même licence, la pratique de toutes les activités sportives proposées par leur association affiliée à l'UFOLEP. Ses principales valeurs sont les suivantes :

- ▶ Tous les sports pour tous (motorisés ou non)
- ▶ Une vie associative et fédérative agissante
- ▶ Le sport, porte ouverte sur la société
- ▶ Le plaisir par le sport
- ▶ Le sport, élément de formation, de culture et d'éducation à la citoyenneté

« C'est une autre idée du sport : c'est le respect de l'autre, la connaissance de ses valeurs, l'apprentissage de la différence par ce sport. Une notion de compétition dans un phénomène d'enrichissement de la personne ou de l'équipe, dans un phénomène d'accomplissement de toute une recherche par rapport à la globalité de l'être humain - pas simplement un geste "poussé" - dans le respect de la continuité du sentiment d'existence et du plaisir de vivre tout simplement". Claire CARRIER (Enseignante - chercheur à l'INSEP : Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance) »³³

En mars 2007 une convention a été signée entre l'UFOLEP et la FFCT (Voir **Annexe 9**). Dans l'article 5 de ce protocole est stipulé que : « Les deux fédérations confirment leur intention de travailler ensemble sur les perspectives de développement du cyclotourisme. Cette collaboration pourrait se faire notamment en matière de formation, de sécurité, de prévention, de santé et de respect de l'environnement. »³⁴

e) La Fédération Française de Cyclisme : une fédération associée au cyclo-sport

Elle est principalement basée sur l'entraînement en vue de diverses compétitions. C'est au sein de ces fédérations que sont repérés les futurs espoirs qui pourront évoluer dans le haut niveau. La FFC est la seule fédération habilitée à délivrer le titre officiel de 'champion de France'.

En 2011 : un nombre record de 112 565 licenciés, soit 2.96% de hausse par rapport à l'année 2010 (+ 3231 licences), la métropole enregistrant une hausse de 3.09%.

- Le VTT enregistre 23 167 licences soit 20.58% des licenciés FFC (+4.11%).
- 69 627 licences ont été enregistrées pour la Route, soit 61.85% des licences FFC (+1.05%).
- Les licences Compétitions représentent un total de 48.71% des licenciés,

³² Source : wikipédia

³³ Extrait tiré du site de la fédération des œuvres laïques du Rhône consulté le 20/4/12 : <http://www.fol-69.com/spip.php?rubrique9>

³⁴ Extrait de la convention intitulée « Convention entre la fédération française de cyclotourisme et l'UFOLEP » de Mars 2007

- les licences Loisir 32.74%
- les licences Encadrement 18.54%.³⁵

« Quatre axes majeurs sont à dégager afin de mieux identifier les orientations stratégiques de la FFC pour 2012 :

- *Rénover la fédération de l'intérieur*
- *La notion de service au cœur des relations*
- *En route vers l'excellence cycliste*
- *Le vélo au cœur d'une société durable.* »³⁶

Les valeurs de la FFC : Fête populaire, Plaisir Fun, Respect de l'environnement, Authenticité, Performance de l'éthique, Proximité, Modernité et innovation, Dépassement de soi et engagement.

- La situation actuelle de la fédération et ses perspectives à moyen terme voir **Annexe 10**.
- Les partenariats de la FFC :
 - MBF (Mountain Bikers Foundation) qui est une association qui défend les valeurs suivantes : « ... pour un VTT exemplaire avec la Nature et les autres Usagers de la Nature... »³⁷
 - Avec des hébergeurs : Belambra, Gîtes de France, la Fédération unie des auberges de jeunesse, la ligue française pour les auberges de la jeunesse et Rando Accueil.



f) **La Fédération Française de Cyclotourisme : une fédération qui défend les valeurs du tourisme, du sport-santé et de la culture à l'exception de la compétition : cyclo-tourisme**



Sa politique est orientée vers la randonnée, mais les licenciés peuvent tout de même participer à des cyclo-sportives s'ils le souhaitent. En général, il n'y a pas l'organisation de compétitions officielles mais plutôt de randonnées.

D'après le « Mémento des dirigeants de clubs et de structures FFCT », il ressort que la politique est d'allier sport/convivialité et sport/plaisir pour qu'il y ait une alliance entre tourisme et vélo. Ils valorisent : « le tourisme, le sport-santé et la culture à l'exception de la compétition ». Leur slogan est : « le tourisme à vélo » et leur priorité est la sécurité.³⁸ Par contre, cette fédération ne peut pas organiser les manifestations assimilées à la compétition cycliste ou cyclosportive.

« Les objectifs de la fédération pour 2012 :

- *Fédérer 3 200 clubs route et VTT*
- *Etre le porte parole des cyclotouristes auprès des pouvoirs publics*
- *Animer un réseau de bénévoles pour valoriser les acquis*
- *Former des éducateurs fédéraux pour un encadrement de qualité dans les clubs et les structures fédérales*
- *Eduquer les plus jeunes à la sécurité routière, à l'autonomie à vélo*

³⁵ Chiffre communiqués par Mr Joachim LOMBARD conseiller technique national FFC

³⁶ Propos issus du site officiel de la FFC le 13/4/12 par David LAPPARTIENT, Président

³⁷ Site officiel de l'association MBF consulté le 24/4/12 : <http://www.mountainbikers-foundation.com>

³⁸ Propos tirés du site officiel de la FFCT le 17/4/12

- Conseiller les collectivités territoriales sur le développement d'aménagements cyclables
- Préserver l'environnement : Agenda 21
- Organiser de nombreux événements fédérateurs en France et à l'étranger
- Innover (site mobile, numérisation des circuits
- informer massivement
- Développer la pratique du vélo par un accueil spécifique dans les clubs, et par la mise en place de nouveaux itinéraires de plaine nature . »³⁹

Cette fédération propose aussi sur son site internet des produits touristiques sous forme de séjours VTT dans sa rubrique 'séjours et voyages'. Cette partie est intéressante car le Pays pourrait proposer un tour de Pays itinérant.

Elle détient aussi un second site : <http://www.veloenfrance.fr> qui répertorie tous les sites labellisés, les bonnes adresses et en lien direct avec la site officiel de la FFCT.

Pour connaître plus en détail les valeurs et les objectifs de la FFCT voir **Annexe 11**, rapport de la FFCT de 2012.⁴⁰

➤ Les conventions et partenariats forts de la FFCT :

La FFCT a signé une convention avec l'ONF en 2007 au niveau national, relative à la pratique du cyclotourisme dans les forêts domaniales gérées par l'ONF. (Voir document **Annexe 12** pour plus de détails)⁴¹ Ce document met en valeur « *l'objectif commun d'organiser l'information de la pratique du cyclotourisme en milieu naturel. Entre les membres de la FFCT et les services locaux de l'ONF, les relations sont fréquentes. Un accord national entre les deux parties est de nature à améliorer la qualité et l'efficacité du travail commun mené sur le terrain.* »

Cette fédération est partenaire du Gaz Réseau Distribution France. Elle a aussi signé des conventions avec :

- la Fédération des parcs naturels régionaux de France,
- la Fédération des clubs alpins et de montagne (FFCAM),
- la FFCC (Fédération française de camping et de caravanning),
- la FFE (Fédération française d'équitation),
- l'Union française des œuvres laïques et d'éducation physique (UFOLEP)
- la Fédération française de cyclisme (FFC).
- Elle collabore activement avec :
- la FFRP (Fédération française de la randonnée pédestre),
- le Conseil national des professions du cycle (Tous à Vélo !),
- le Club des villes et territoires cyclables,
- l'Association des départements & régions cyclables,
- la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB).

⁴² Source : document intitulé : « Dossier presse 2012 » de la FFCT

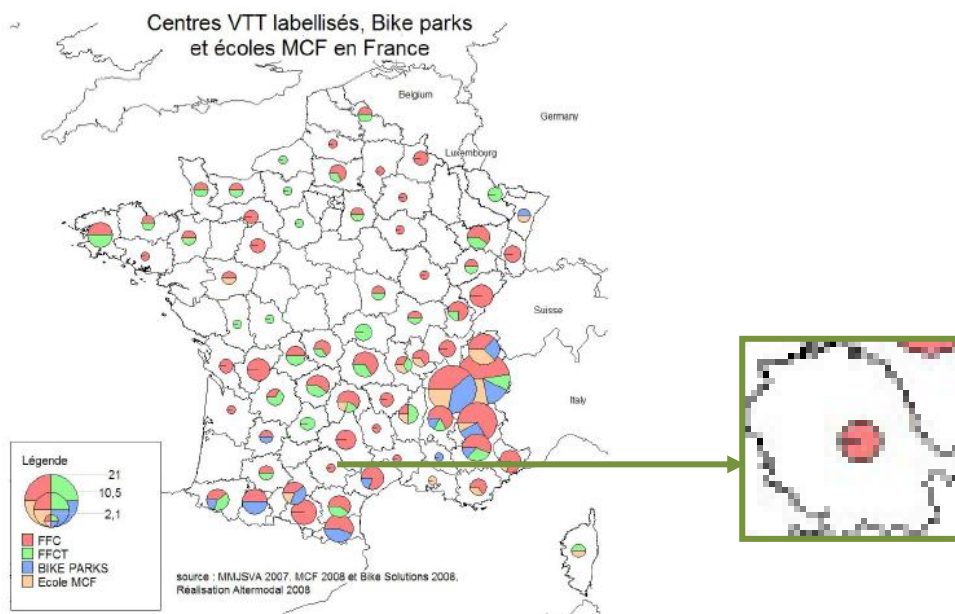
⁴⁰ Document extrait du rapport intitulé : « Projet fédéral 2009-2012 et plan de développement », rédigé en 2009 par le comité de cyclotourisme

⁴¹ Document intitulé : « Convention nationale relative à la pratique du cyclotourisme dans les forêts domaniales gérées par l'ONF » rédigé en 2007

- La Fédération est liée par une convention au Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, une grande partie des archives historiques de la FFCT y est conservée.⁴² Ainsi que d'un bon nombre de partenaires institutionnels et de collaborations soutenues.

V- Deux labels FFC et FFCT basés sur l'offre de qualité :

Voici une carte de France qui représente la répartition des centres VTT labellisés.



D'après cette carte, nous pouvons observer que les sites VTT FFC sont les plus représentés dans le Tarn, contrairement à ce que nous avons vu dans la carte précédente (page 32) où les clubs FFCT étaient majoritaires.

« Pas moins de 20 sites ou bases VTT sont labellisés par la FFC ainsi que par la FFCT en Midi Pyrénées. »⁴³ Un site labellisé est un partenariat entre la FFC ou la FFCT avec une collectivité territoriale. Le but est de favoriser le développement du VTT de loisir sur un territoire.

Un protocole d'accord FFC-FFCT a été établi en 2003 au sujet des sites VTT labellisés. Par ce protocole, « les deux fédérations confirment leur intention de travailler ensemble pour réfléchir sur les perspectives de développement complémentaires du cyclisme et du cyclotourisme. Cette collaboration pourrait se traduire notamment en matière de formation, de sécurité, et dans le cadre du Comité de Promotion du Vélo. »⁴⁴

Voici un extrait du protocole qui prouve l'entente entre la FFC et la FFCT au niveau des labels.

« La charte de bonne conduite

L'attribution des labels est centralisée par les deux fédérations. Il est donc facile d'appliquer les principes suivants lors de la création d'un site VTT-FFC ou d'une Base de Loisirs VTT-FFCT.

- L'acceptation d'une concurrence lorsque les deux fédérations sont sollicitées ;

⁴² Extrait et document ci-dessous proviennent du dossier intitulé « Dossier de presse 2012 » rédigé par la FFCT

⁴³ Source : site officiel de la région Midi Pyrénées

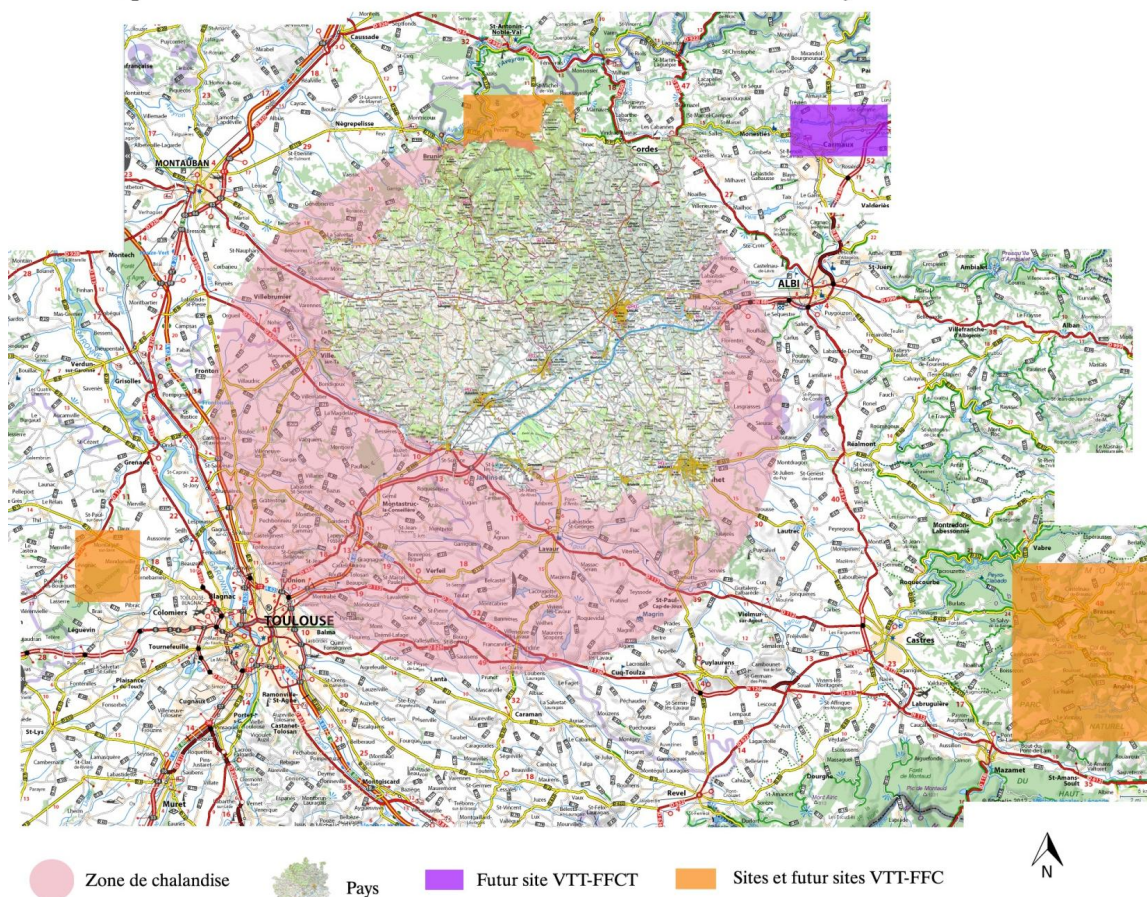
⁴⁴ Extrait du protocole d'accord FFC-FFCT au niveau du VTT de 2003 voir annexe 12

- Le refus de démarcher sur des Sites ou sur des Bases déjà labellisées par l'une ou l'autre fédération ;
- L'interdiction d'implanter un site VTT-FFC ou une Base de Loisirs VTT-FFCT utilisant des circuits déjà labellisés par l'autre fédération ;
- Le rapprochement des deux fédérations pour étudier la situation du site VTT-FFC ou une Base de Loisirs VTT-FFCT qui voudrait quitter l'une ou l'autre fédération
- L'échange des calendriers respectifs des « Randos d'Or » et des « Vertes VTT » pour éviter d'attribuer ces labels à une randonnée organisée sur un espace labellisé par l'autre fédération (la particularité des « Randos d'Or » est de se dérouler sur des Sites VTT-FFC). Hormis cette situation particulière, il est évident que chaque fédération est libre d'organiser où bon lui semble. La restriction ne s'applique que pour l'attribution d'un label.
- Les problèmes en cours doivent trouver des solutions par concession réciproque en fonction des faits constatés et vérifiés. »⁴⁵

Il est intéressant de prendre en compte ce protocole qui montre qu'il y a un intérêt commun et une entente entre les deux fédérations.

- Des territoires limitrophes qui ont une dynamique autour du VTT ou qui pourraient être intéressés par la mise en place d'un réseau de sentiers labellisés : ⁴⁶

Répartition des sites VTT labellisés et zone d'attractivité du Pays en terme de VTT



Le site créé par le Pays pourrait être un bon moyen d'attirer les Toulousains situés du côté Gaillacois ainsi que les vététistes de la zone de Cordes sur Ciel. En effet, au niveau de Cordes, l'activité du VTT est assez bien développée, cette partie du territoire est composée d'un magasin de location de VTT et VTC et

⁴⁵ (Extrait du protocole d'accord FFC-FFCT au niveau du VTT de 2003 : voir **Annexe 13**)

⁴⁶ Montage réalisé par Delphine GIMAT créé à partir du site géoportail

propose une randonnée « La Cordiolo » qui chaque année attire environ 800 participants, organisée par l'Union sportive Cordaise (FFCT). Des itinéraires existent pour aller à Cordes en partant de Gaillac (GR), ceux-ci permettraient une ouverture de la pratique du VTT inter-Pays. Le futur site pourrait être lié au futur site labellisé VTT-FFC de Penne/Vaour qui est en projet et proposerait des sentiers complémentaires, plus accessibles aux familles et débutants.

Les toulousains sont en demande de sentiers de VTT auprès du magasin de cycle de Graulhet, le Pays pourrait devenir une aire de détente VTT pour les citoyens. Proposer des sentiers adaptés aux débutants et aux familles.

Source : livre intitulé : « VTT Maîtriser les techniques » dont les auteurs sont Brian LOPES et Lee McCORMACK

Le VTT devient un plaisir lorsque le défi correspond à la compétence



Le site ne ferait pas ou peu concurrence à ceux de Lacaune- Brassac, de Carmaux ou de Vaour-Penne, car la topographie du territoire fait que le Pays ne proposera pas la même offre de sentiers. La plupart des sites VTT labellisés ont du mal à trouver des circuits faciles : bleus ou verts, ce qui ne sera peut-être pas le cas du Pays Gaillacois. C'est cet axe de développement qu'il faut travailler, cette offre correspondra très bien au profil familial.

Sinon, le site VTT-FFC de la forêt de Bouconne ne sera pas un concurrent important car il ne propose que 5 sentiers de VTT balisés : 1 vert, 2 bleues, 2 rouges et 1 noire, soit 110 Km de parcours au total. Leur site a pour principal but d'avoir une forêt à pluriactivité en périphérie de la 'Ville Rose'. Hors, la superficie de la zone de travail du Pays Gaillacois est de 1 200 Km² et permettra d'avoir une plus importante diversité de sentiers.

a) Seulement un site labellisés FFC dans le département du Tarn :⁴⁷

Aujourd'hui on compte 163 sites VTT-FFC en France pour un total de 58 000Km balisés.



⁴⁷ Montage réalisé par Gimat Delphine à partir de documents issus du site de la FFC le 20/1/12

- Il existe 3 types de labellisations :
 - « Le tout sur place » qui correspond à un centre VTT-FFC
 - L'Espace VTT-FFC qui correspond à des itinéraires ayant un point de départ divergeant
 - « Grande Traversée VTT-FFC » qui correspond à un long itinéraire

Ces labels peuvent se coupler entre eux mais aussi avec des sites labellisés « Espace cycloport » qui sont dédiés au cyclisme sur route. Un lieu peut donc mettre en harmonie tous ses clubs VTT et de cyclisme sur route pour faire reconnaître la discipline comme une valeur du territoire.

- Pour qu'un site VTT soit labellisé FFC, il faut répondre à un cahier des charges : voir **Annexe 14** et la partie III de ce rapport qui présente les solutions pour satisfaire les obligations fédérales.
- Le kit de départ est modulable et comprend deux parties le montant global est de 6 267,04 € TTC, ensuite il y a une cotisation annuelle de 800 € TTC (une partie est reversée au comité régional de cyclisme où est implanté le site VTT-FFC qui assure l'évaluation annuelle en 38 points.) (Voir détails des 3 devis **Annexe 14**)

- En parallèle avec le label FFC : le label randonnée :



La randonnée est une pratique qui s'adresse prioritairement aux personnes qui souhaitent avoir une activité sportive sans esprit de compétition.

Depuis 1998, la FFC organise les Randos d'Or qui sont des randonnées labellisées sous certains critères. C'est un label qui est attribué en fonction de la qualité du parcours et de l'organisation proposée.

*« Les parcours proposés (quatre au moins, dont un de 80 km ou de 5 heures minimum) correspondent à des niveaux de pratique différents afin que chacun puisse trouver ce qu'il recherche, de manière individuelle ou en famille. Le parcours le plus facile doit pouvoir être parcouru par tous, le parcours le plus difficile est réservé aux pratiquants entraînés et possédant une bonne technique de pilotage. Ce dernier doit susciter le rêve et l'aventure par sa beauté, son esthétique, ses difficultés et son particularisme. »*⁴⁸

Il est possible d'acquérir le label 'Rando d'Or' grâce à la création d'un site VTT-FFC. Ce label est attribué aux randonnées exclusivement organisées sur les sites labellisés VTT-FFC et qui répondent à un cahier des charges de qualité présenté page 39 de ce rapport. Ce type de randonnée est ouvert à tous. Il n'y a pas de classement, les Randos d'Or ce sont : *« l'esprit de découverte, de convivialité et des parcours de toutes beautés. »*⁴⁹

Ces randonnées sont répertoriées dans un calendrier sur le site officiel de la FFC mais aussi dans son guide officiel des sites VTT-FFC.

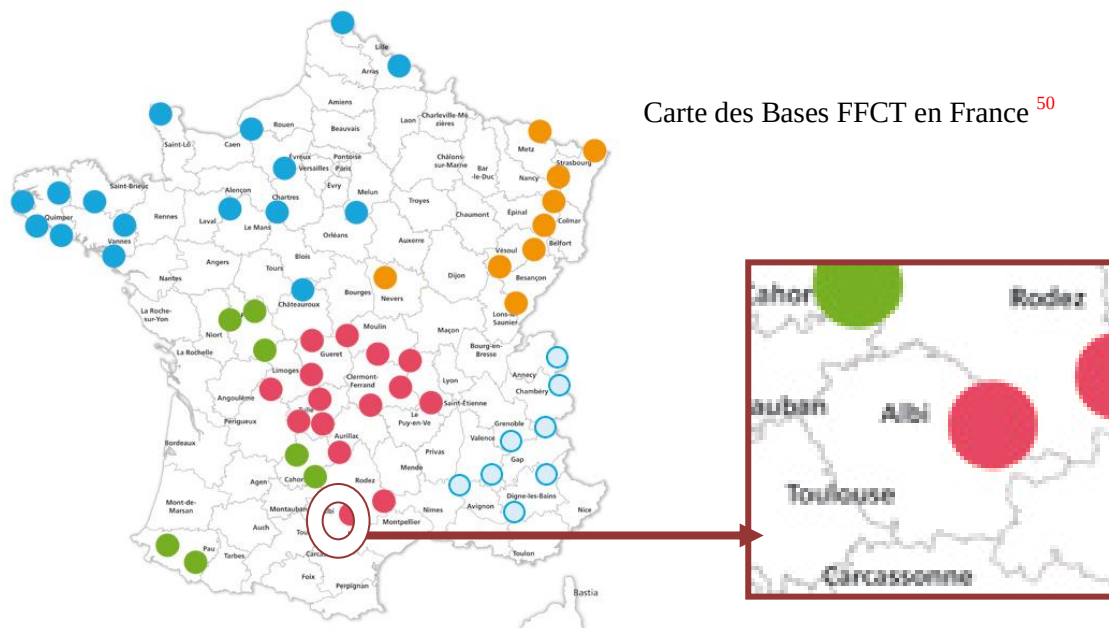
Ce label permet de démontrer que la FFC souhaite ouvrir la pratique du vélo de qualité à tous, qu'elle sait diversifier son offre de labellisation sous divers angles (route, VTT, randonnée...)

⁴⁸ Extrait du site officiel de la FFC consulté le 20/4/12

⁴⁹ Extrait du site officiel de la FFC consulté le 20/4/12

b) Actuellement aucun site labellisé FFCT n'existe dans le département

Il existe 58 bases d'activités VTT-FFCT en France. Leur nombre est en constante évolution du fait que la fédération a la volonté d'évoluer et d'augmenter sa notoriété. Cette fédération respire la nouveauté. (Voir **Annexe 11**)



Cette carte n'est pas très précise, mais dans le département du Tarn il n'existe actuellement pas de bases VTT-FFCT. Par contre, un label FFCT est en cours de validation dans le Ségala Carmausin mis en place par Mme Hélène HARITCHABALET. Le site sera inauguré en été 2012 après validation de la fédération.

Il existe deux labels en parallèles :

- La base VTT-FFCT
- Le label ville vélotouristique



- Pour qu'un site soit labellisé base VTT-FFCT il faut comme la FFC répondre à un cahier des charges : voir **Annexe 15**
- Le kit de départ est légèrement modulable : le montant initial est de 1 530€ TTC, ensuite il y a une cotisation annuelle de 585 € TTC (Pour l'achat de panneaux extérieurs supplémentaires, le tarif est de 447,89 € HT) (Voir détails du devis **Annexe 15**)
- En parallèle avec ce label, les randonnées : Les vertes Tous-terrains et les Maxi-Vertes :

La FFCT organise 3 500 randonnées chaque année. (VTT et vélo sur route confondus) Les randonnées VTT sont composées à 80% de non licenciés.⁵¹

Actuellement, il existe une dizaine d'organisations labellisées.

« Les Vertes Tout-Terrain sont des randonnées labellisées par la fédération pour leur qualité d'organisation et leur animation. Elles proposent des circuits adaptés aux plus novices comme aux plus aguerris physiquement et techniquement ».⁵²

⁵⁰ Site officiel de la FFCT : <http://www.ffct.org> consulté le 18/4/12

⁵¹ Extrait de la page 318-320 de l'étude complète de 526 pages éditée par Atout France en 2009 intitulé : « Spécial économie du vélo ».

⁵² Source : site officiel de la FFCT consulté le 25/4/12

Pour obtenir le label Vertes Tout-Terrain : l'organisateur de la randonnée VTT doit contacter la FFCT pour obtenir le dossier de candidature, et ainsi connaître les différents critères et les changements éventuels. Il faut faire la demande avant le mois d'avril de l'année précédent à la manifestation VTT. Dans l'ensemble, l'organisateur s'engage à :

- un accueil convivial et complet (vestiaire, parking, lavage vélo)
- sécurité par un balisage lisible et clair, et un accompagnement sur le circuit.
- animation par la mise en avant des points touristiques, et les ravitaillements
- des circuits adaptés pour tous et offrant des qualités techniques.⁵³

Cette fédération organise aussi chaque année (VTT et cyclistes confondus) :

- La semaine fédérale qui est le plus important rassemblement de cyclistes au monde sur une semaine entière.⁵⁰
- Les week-ends de pâques et de pentecôte. Ces deux manifestations de grande envergure sont organisées généralement dans le Sud de la France.
- Des séjours en France ou à l'étranger pour ses propres membres avec l'appui de ses membres.⁵⁰

c) Comparaison des atouts, contraintes et similitudes entre les des deux labels.

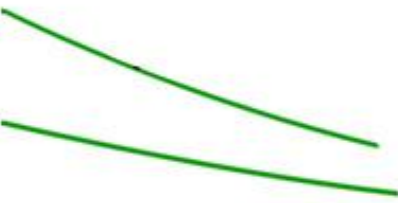
(Voir tableau **Annexe 16**)

Label FFC	Label FFCT
Points positifs	
- Possibilité d'une entente avec l'extension du site VTT-FFC de Najac (Penne/Vaour) pour la communication ou créer une grande traversée - Au niveau de la fédération nationale, Mr LOMBARD est favorable à un travail en collaboration entre les deux fédérations Le balisage - La balise de VTT (avec les deux ronds et le triangle rouge) est exclusive à la FFC. Elle indique les Grandes traversées et les sentiers itinérants => cela pourrait être un point déterminant si le pays souhaite développer un produit touristique itinérant La communication : attention pour qu'il y ait un article exclusif dans un magazine spécialisé du site VTT du Pays, il faudra contacter les professionnels. Ce n'est pas eux qui proposeront de faire un article. - Parution du guide des sites VTT-FFCT dans un grand nombre de magazines de presse spécialisée VTT. Leur sortie annuelle dans les kiosques est exclusive. - Une convention avec la société de GPS Garmin est en cours. Dans les CD pour installer les sentiers sur les	- Pratique conviviale : famille, groupe - En général le système d'une base est un point d'hébergement qui est le départ des sentiers balisés (par exemple un produit touristique comme à Sérénac) - Sur son site internet la fédération propose des séjours touristiques Conventions - Il existe une convention avec la FFCT et l'UFOLEP et la FFCT et l'ONF Autres labels FFCT - Il existe un label ville vélotouristique et un label de randonnée les Vertes tout terrains et Maxi-Vertes Notoriété - Le label a une reconnaissance au niveau local - Le CDT est en collaboration avec la FFCT mais cela ne dérange pas la structure de travailler avec la FFC

⁵³ Source : site internet : <http://www.cyclo-tourisme.org/ffct-verte-tout-terrain>

GPS il sera intégré les sentiers labellisés FFC (promotion indirecte des sites labellisés.) - En association avec Gîtes de France qui fait aussi la publicité de sites labellisés à proximité Reconnaissance/ notoriété - Les hollandais et les belges consultent le guide FFC (attractifs pour touristes étrangers) et sont friands de ces destinations touristiques - Notoriété au niveau national et international depuis de nombreuses années, c'est le N°1 en France Autres labels FFC - Le label est reconnu par la population de masse - Il est aussi possible de mettre en place le label Espace Cycloport pour les parcours de vélo sur route et un label pour les randonnées organisées sur les sites VTT-FFC : les Randos d'or Le club de Graulhet - Le club de Graulhet, surtout Mme Bellière est reconnue au niveau régional et départemental comme une personne investie. Elle organise des championnats, des randonnées. Elle a auparavant contrôlé des sites VTT labellisés car elle fait partie des comités régionaux et départementaux - Le club organise chaque année des randonnées accessibles à tous et non pas seulement de grosses compétitions. - La politique du club de Graulhet va plutôt vers la pratique du VTT plaisir/loisir - Mme Bellière est en collaboration avec un club de randonnée pédestre à Graulhet pour voir comment bien partager les itinéraires entre les disciplines.	Communication Seul un livret répertorie les bases FFCT et ne sont pas forcément diffusés au grand public. Sinon, la fédération participe à des salons chaque année. Le club de Lisle sur Tarn les Déjantés - Chaque année Mr Maurice organise des randonnées de VTT et met en place des balisages ponctuels qu'il serait intéressant de mettre en permanents - La FFCT favorise les points de randonnée remarquables. (Mr Maurice). Notamment lorsque le club organise annuellement ses randonnées.
Points négatifs	
- Véhicule une image de la pratique solitaire du VTT	- Le label est reconnu localement - Une communication moins développée et un label moins reconnu par le public de masse

A quelques détails près, les deux cahiers des charges entre les deux labels sont quasiment identiques, sauf que l'un donne plus de liberté de choix que l'autre. Le cahier des charges pour instaurer le label de la FFCT est plus exigeant que celui de la FFC : plus de critères sont à prendre en compte. Par contre, au niveau des coûts en investissement, notamment le prix du Kit, celui de la FFCT est moins coûteux, mais il n'offre pas le même niveau de communication, de notoriété et de matériel d'aménagement.



Bilan de l'étude, choix du label...!



Généralement, le choix du label se fait naturellement : soit il n'existe qu'un seul club affilié à une fédération au sein de la zone du projet, soit c'est le club local affilié à la fédération qui propose la mise en place d'un site VTT labellisé. Le cas du Pays Gaillacois est donc exceptionnel, cette étude de territoire a été un moyen de diriger la direction vers le label qui lui correspondait le plus politiquement et stratégiquement. Le choix a été étudié, adapté au contexte et non imposé. Les arguments ont été appuyés sur des analyses et non par défaut sur l'appartenance d'une personne à l'une ou l'autre des fédérations. Cette partie est composée d'une analyse SWOT (Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces) qui permet à la fin d'une étude de marché de bien récapituler le contexte de l'étude dans le but de prendre une décision ultime. Dans le cas présent ce sera le choix du label FFC.

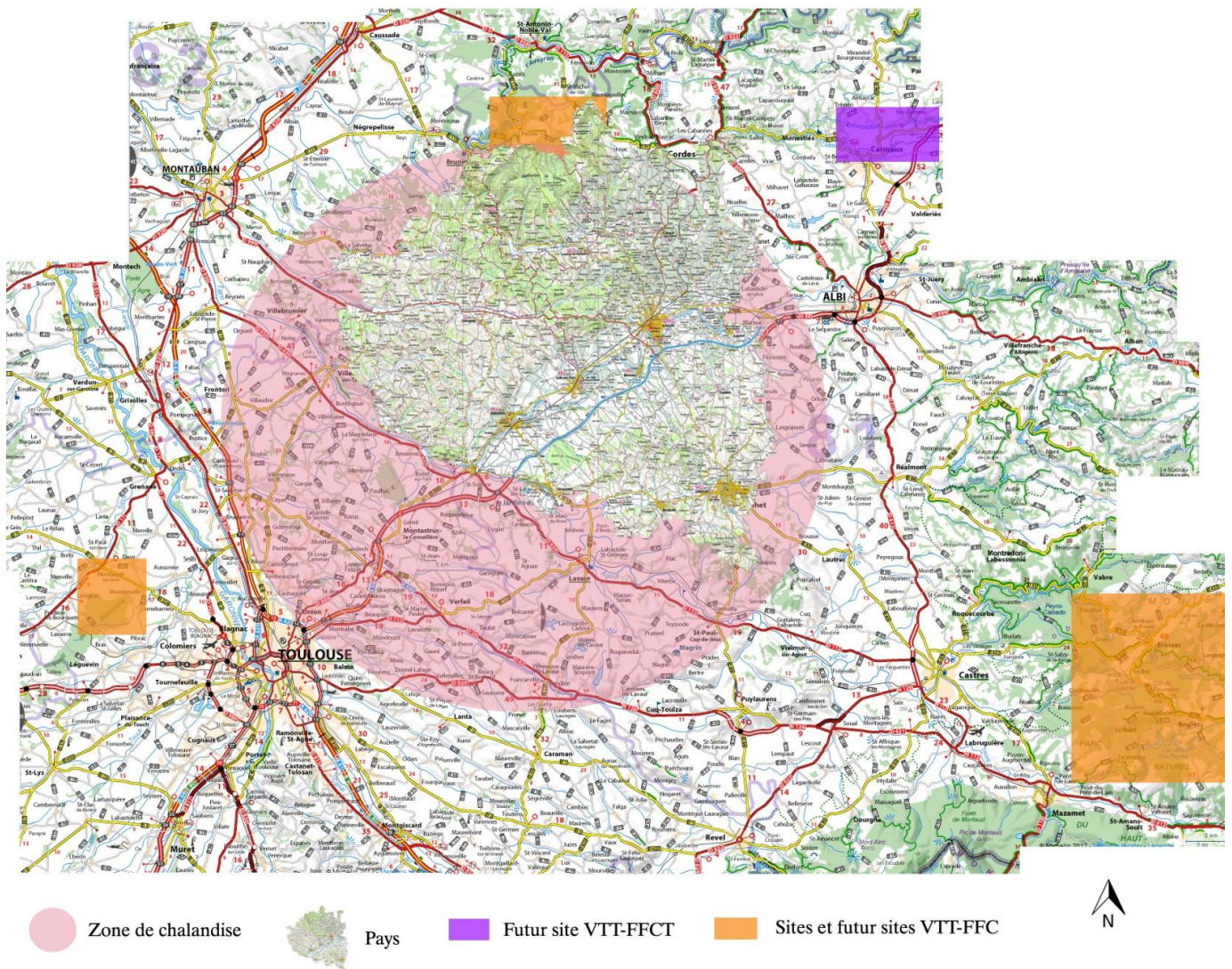
VI- Conclusion : Le label FFC répond plus aux attentes et aux besoins du territoire du « Pays » : ⁵⁴

Diagnostic du Pays pour répondre au cahier des charges des labels



⁵⁴Montage réalisé à partir d'une carte et d'un logo fournis par le Syndicat mixte du « Pays », le logo du CDT 81 est tiré du site internet : <http://oproimage.open-system.fr> le 17/4/12 qui est une carte intitulée 'Les circuits de Tarn' les Bastides Albigeoises, le Vignoble Gaillacois.

Répartition des sites VTT labellisés et zone d'attractivité du Pays en terme de VTT



D'après les cartes récapitulatives précédentes, nous pouvons déduire :

a) De nombreux atouts qui confortent l'idée de développer une offre VTT

- 8 bureaux d'information touristique coordonnés par une même direction : l'Office de Tourisme basé à l'Abbaye St Michel à Gaillac. Cet office travaille suivant la démarche 'Qualité tourisme'. La circulation des informations et la promotion de l'ensemble de l'offre touristique sont favorisées. Une fois par mois une réunion est organisée pour faire le bilan.
- Deux maisons forestières qui ont un intérêt autant en réponse aux cahiers des charges qu'au niveau des sentiers pour la pratique du VTT :
 - équipements sanitaires,
 - points de pique nique,
 - parkings,
 - un point d'accueil et de renseignements, avec une salle d'expositions temporaires (thèmes divers) à la forêt de Sivens
 - Les deux forêts peuvent se rejoindre grâce à divers sentiers (par exemple, un qui fait Gaillac-la forêt de Sivens-Castelnau de Montmiral et la forêt de Grésigne en passant à proximité du plan d'eau de Vère Grésigne)
- La forêt de Giroussens est à proximité et est aussi un terrain de jeu intéressant pour les vététistes

- Des espaces naturels reconnus et protégés (voir carte page 24). Ce point est intéressant, mais il faut faire attention à ce que la surfréquentation de ces lieux ne soit pas nuisible.
- 4 lacs qui ont la capacité d'accueillir les VTT. Par exemple, au lac de Salvagnac se trouve l'office de tourisme, mais aussi, des tables de pique-nique, un point de camping, des sentiers et un GR à proximité... De même pour la base de Castelnau de Montmiral et de Nabeillou à Graulhet. Voir expertise de ces deux derniers lieux en **Annexe 17**.
- 3 clubs UFOLEP qui organisent des randonnées chaque année
- 2 magasins de location de vélos (Gaillac et Lisle sur Tarn)
- 1 club affilié à la FFCT : Les Déjantés (Lisle sur Tarn)
 - o Président : Mr MAURICE Francis qui est aussi à la commission VTT du Comité Départemental de Cyclisme du Tarn et conseiller municipal à la ville de Lisle sur Tarn
 - o Dynamisme : suit les rassemblements nationaux et propose diverses sorties. Il organise aussi la Déjanterre d'Oc chaque année. (aux alentours de Puycelsi)

De plus, deux conventions importantes ont été signées : l'une entre l'UFOLEP et la FFCT et l'autre entre l'ONF et la FFCT :

- La FFCT a signée une convention avec l'ONF en 2007 au niveau national relative à la pratique du cyclotourisme dans les forêts domaniales gérées par l'ONF. Ce document met en valeur « *l'objectif commun d'organiser l'information de la pratique du cyclotourisme en milieu naturel. Entre les membres de la FFCT et les services locaux de l'ONF, les relations sont fréquentes. Un accord national entre les deux parties est de nature à améliorer la qualité et l'efficacité du travail commun mené sur le terrain.* »
- Il existe une certaine entente entre les clubs FFCT et UFOLEP qui favoriserait une dynamique et une cohésion au niveau du territoire. Dans certains territoires l'entente est plus tournée FFC et UFOLEP suivant les objectifs. (Ex : dans la Drome)
- Mais aussi, Cette fédération est partenaire de nombreux organismes comme il a été vu **page 34-35**

Le label FFCT correspondrait aux objectifs touristiques du Pays, pour la valorisation de son patrimoine, mais aussi à la volonté du CDT qui souhaite mettre en place une convention pour la valorisation des itinéraires cyclotouristiques. Il faut prendre en compte que ce label est plutôt reconnu localement. Le favoriser permettrait à la FFCT d'accroître sa notoriété. En effet, le label VTT-FFCT est peu reconnu par un grand nombre de pratiquants. Utiliser l'estampille FFCT dans le Pays, comme dans le Carmausin, augmenterait le nombre des sites VTT-FFCT et permettrait à la FFCT de continuer son évolution au niveau national.

- Un club FFC : Madame Béatrice BELLIERE est la présidente du vélo club Graulhet affilié à la FFC. C'est une personne dynamique, connue par un bon nombre de pratiquants car elle fait aussi partie du Comité Départemental de Cyclisme et du Comité Régional de Cyclisme. De plus, elle organise des championnats départementaux et régionaux de VTT au site Nabeillou à Graulhet chaque année ainsi que le championnat Midi-Pyrénées de cyclo-cross depuis 2011. Dans un article du journal « La Dépêche du Midi » du 29 Avril 2012 par G.D. page 36, il a été présenté le Vélo Club Graulhétois. D'après cet article :
 - o La présidente privilégie un encadrement de qualité depuis 15 ans qu'elle est au club.
 - o Il y a une bonne ambiance autant en section compétition qu'en loisir,

- Les jeunes sont très investis : « *le club de Midi-Pyrénées le plus représenté* », « *+20 licenciés cette année 2012* » mais aussi des parents bénévoles qui assurent les entraînements tous les samedis,
 - « *La politique du club va plutôt vers le plaisir que le sport* »
 - « *Nous ne poussons pas forcément à la compétition, nous préférons accompagner un épanouissement des jeunes* » propos de Cathy FABRE, secrétaire du bureau du club,
 - Le club arrive à regrouper une trentaine de bénévoles pour organiser les manifestations
 - Le club va prochainement créer une équipe de descente.
- « Sous l'œil attentif et bienveillant de passionnés impliqués dans un sport qui enregistre dans une région où il n'est pas roi, de plus en plus de licenciés. »* Le club paraît donc être un atout pour le territoire du Pays car il est en constante croissance, encadré par des personnes très impliquées et motivées. Le club a une soif d'évoluer dans un site VTT qu'il a aménagé et entretenu en préservant l'environnement. Il a même une bonne image au niveau régional.
- Depuis deux ans en Mai, un événementiel : sport-nature et santé Natura Beillou est organisé : « *cette journée est dédiée à la découverte des activités de pleine nature et au développement durable : VTT, escalade, canoë, tir à l'arc, randonnée, ballade à poney, pêche, course d'orientation, slackline, stand de dégustation de produits bio, jeux gonflables, caisse à savon, trampolines, sensibilisation au tri des déchets.* »⁵⁵

Pourquoi choisir le label FFC :

- La FFC est le réseau N°1 en France, 1^{ère} fédération à mettre en place des labels VTT : depuis 1991, ce qui permet d'avoir un réseau dense d'itinéraires labellisés. Actuellement il y a 168 sites labellisés au niveau national.
- La fédération est partenaire avec de nombreux organismes comme il a été vu [page 33](#)
- Une densité du réseau de communication / promotion. Communication avantageuse, surtout au niveau de la presse spécialisée car chaque année au mois de Mars, un guide de référencement des sites labellisés est annexé aux magazines VTT dans les kiosques en France et à l'étranger.
- En partenariat avec 4 fédérations d'hébergeurs reconnus partout en France qui font un échange de promotion, cela permet de renforcer l'attractivité des territoires => stratégique
- Actuellement finalisation de deux autres partenariats :
 - Négociation de bornes spécifiques pour comptabiliser le passage des VTT sur les sentiers (service). Le matériel est assez coûteux et la FFC essaie d'avoir des prix avantageux pour les collectivités pour l'achat du matériel (2 000€)
 - Avoir une promotion des sites VTT grâce à un partenariat avec Garmin qui numériserait les tracés dans leur GPS et donnerait dans le DVD fourni avec le GPS les sentiers VTT labellisés.
- Un accompagnement technique par un professionnel chaque année. Une évaluation est organisée pour contrôler le niveau de qualité du site par un technicien du comité régional, celui-ci expertise et conseille. La FFC a une bonne organisation pour le suivi de la qualité des sites.

Mr LOMBARD de la FFC au niveau national est favorable à l'entente inter-fédérations. La convention signée en 2003 entre les deux fédérations est toujours d'actualité. L'accord était le suivant : la FFCT a le droit d'utiliser la balise VTT avec les deux ronds et le triangle jaune pour avoir une harmonisation des signalétiques VTT en France. La FFC a déposé cette marque à l'INPI (Institut National de la Propriété

⁵⁵ Site de la communauté de commune du Tarn et Dadou : <http://environnement.ted.fr>

Industrielle). Mais attention il est aussi stipulé dans la convention que la FFCT n'a aucun droit d'utiliser les balises rouges qui caractérisent les sentiers itinérants. M. Lombard propose que le club de Graulhet soit le club référent, il donnerait droit au club FFCT de Lisle sur Tarn ainsi qu'aux autres de club de participer aux diverses décisions d'événementiels ou d'élaboration de la toile des sentiers (balisage, etc.). Le club FFC pourrait déléguer, en entente avec le club FFCT, certaines de ses compétences si il manque des moyens humains. Par contre, au niveau de la communication, la fédération française de cyclisme ne pourra pas faire la promotion du club FFCT. Cette communication pourra en revanche être faite au niveau local ce qui mettrait en valeur le territoire. En effet, les ententes inter-fédérations sont rares ; cela pourrait devenir un axe de différenciation et de promotion touristique. Il faut distinguer animation et labellisation.

Or comme le Pays souhaite créer un produit touristique itinérant, seule la FFC pourra qualifier ces itinéraires dans son label. C'est un axe de différenciation déterminant.

- Najac crée une double extension de son site VTT-FFC, d'un côté vers le Nord du territoire et de l'autre vers le Sud vers Penne et Vaour. L'extension Penne/Vaour est en projet, si ce site se crée, il va être à proximité de la limite Nord du Pays. Il serait intéressant de favoriser le label FFC au niveau du Pays pour harmoniser le Nord-Ouest du département, créer une unicité avec la création de liaisons allant jusqu'à Najac. Une promotion commune pourrait devenir possible. Cette union pourrait être identifiée comme un secteur de 'Parc VTT'. Disposer de deux sites VTT aux offres complémentaires peut être un atout fort.

Le label FFC répond tout à fait au souhait du Pays de se faire connaître internationalement par le biais d'une communication développée. De plus, la FFC est une fédération qui s'ouvre à tous les profils de pratiquants autant que la FFCT : du compétiteur au débutant en passant par le touriste.

L'implantation historique du label VTT-FFC fait qu'il est reconnu par le plus grand nombre de pratiquants fédérés ou non, français ou étrangers contrairement au label FFCT. Le kit de labellisation est plus coûteux mais cela se justifie par une communication développée et des balisages uniques à la fédération.

b) Quelques faiblesses à prendre en compte

- Le rôle du Pays est de créer une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire, il faut donc travailler sur une offre sur la partie Sud du Pays aux alentours de Graulhet (dynamisme autour de la randonnée, dynamisme du vélo club de Graulhet).
- Une topographie à faibles dénivelés. Comme il faut satisfaire toutes les attentes, il faudra essayer d'avoir une offre assez diversifiée.
- Deux magasins qui proposent la location de vélos seulement autour de Gaillac.

c) Des opportunités non négligeables

- Il faudrait que le magasin de cycles Sanders Bikes situé à Graulhet se diversifie et veuille bien faire de la location de vélos. Cela permettrait d'avoir un point de location dans le Sud du Pays.
- « *Le CDT souhaite mettre en place une convention pour la valorisation des itinéraires cyclotouristiques* »⁵⁶ propos de Julie Fleury stagiaire au CDT qui a pour projet de développer un produit touristique autour d'un sentier itinérants de type 'loisir, famille' dédié plutôt aux VTC (Vélo Tout Chemin). Mais le CDT est ouvert à une mise en valeur d'un site VTT-FFC

⁵⁶ Propos de Melle Julie FLEURY stagiaire au CDT 81 suite à un entretien avec Mr Viguière du conseil général (mail du 17/4/12)

- Deux sites de VTT labellisés (un FFC et un FFCT) existent au Sud et à l'Est du département. Ces lieux ne sont pas une menace au projet du Pays car leur offre est différente. Ils ne visent pas le même profil de clientèle. La topographie de leur territoire comprend des dénivelés assez importants, ils favorisent donc des sentiers à difficultés rouge et noire alors que dans le Pays nous pourrions plus développer des sentiers de type familial bleu et vert.
- Les zones comme Cordes sur Ciel et Toulouse sont des sources de visiteurs à privilégier. Sur Cordes, le VTT est une discipline qui se prête bien, la proximité de ce territoire par le biais de sentiers (GR) permettrait d'attirer les pratiquants. Les citoyens toulousains font aussi partie de la zone de chalandise à favoriser. Le Pays pourrait devenir le terrain de jeu et de loisir autour du vélo pour eux.

d) Des menaces à prendre en compte

- Un site VTT FFC existe à l'Est de Toulouse, les touristes qu'il faudra attirer sont ceux sur un rayon de 30 à 40 Km autour du Pays. Il est important de prendre en compte que ce site ne possède que 5 itinéraires labellisés soit 110 Km.
- Certains territoires limitrophes comme le Tarn et Garonne ont des itinéraires VTT assez développés mais ils n'ont pas mis en place de labels. En revanche, le Pays devra proposer une offre complémentaire à celle prévue sur le projet d'extension du site VTT-FFC de Najac vers Penne et Vaour au Nord du Pays, et développer des partenariats, afin de ne pas être une menace pour la fréquentation du futur site du Pays. Il faudra bien mettre en valeur que nous proposons un site accessible en majorité aux familles .

e) Un bilan plutôt encourageant

Que ce soit l'un ou l'autre des labels, il est intéressant de développer une offre de sentiers VTT dans tout le Pays pour favoriser la pratique sur le territoire entier et créer une certaine harmonie entre les clubs. Plus il y aura une diversité de sentiers, plus les pratiquants pourront découvrir le territoire et seront incités à revenir. Pour ce qui est de la location des vélos, il serait tout aussi bien que les offices de tourisme proposent eux-mêmes la location du matériel (vélo et casque). Cela permettrait que les investissements liés au projet soient rentabilisés à long terme. Par contre il faudrait une entente avec un magasin de cycle ou un club pour faire l'entretien des vélos.

Il sera donc proposé aux membres du Bureau de l'office de tourisme de choisir le label FFC car il propose une communication très importante comprise dans son kit, il a l'exclusivité sur le balisage de parcours itinérants. De plus, le club de Graulhet est très investi. Dans les années à venir, la présidente souhaite développer une nouvelle discipline : le VTT de descente. Le club est en constante évolution, le nombre de licenciés est croissant d'années en années.

Une entente entre les deux clubs est confortée, ils ont une valeur commune : pratiquer le VTT avant tout pour le plaisir et le loisir. Un partenariat entre eux est bénéfique pour avoir une réelle cohésion des sentiers au sein du Pays vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou.

Dossier en réponse au cahier des charges



Comme il a été présenté en partie II de ce document, pour qu'un label soit attribué il faut répondre à un cahier des charges. Pour aider Me Patricia MONTEILLET, qui va succéder à la réalisation de ce projet et monter le dossier pour la fédération, voici quelques idées qui ont été établies suivant les demandes du cahier des charges.

VII- Etat des lieux du territoire en réponse au cahier des charges du label :

Bilan au niveau des cahiers des charges

Cahier des charges minimal du label FFC	au niveau du Pays
Au minimum 100km de sentiers balisés entretenus et classés selon 4 niveaux de difficulté : les Vert et bleu correspondent à des parcours d'initiation ou familiaux, les rouges et noirs à des sportifs ou des experts (tronçons goudronnés ne doivent pas dépasser 25 % de la totalité des circuits)	Les sentiers répertoriés (voir avec Mme MONTEILLET et Mme CARMES) : 2 GR, 7 sentiers PR (randofiches), 12 sentiers petites randonnées locales, un parcours de Pays (300 Km) en cours de validation au PDIPR pour l'équestre
Un point d'accueil de qualité où l'on peut trouver toutes les informations nécessaires avant de partir en randonnée avec un numéro de téléphone disponible en permanence	Le Pays est composé de 8 offices de tourisme. Leur organisation groupée permet une bonne transmission d'informations et sont disponibles régulièrement à divers numéros.
Un panoramique des circuits (plan d'ensemble du site) avec les emplacements des points de départ, les tracés des circuits VTT du site, les points de location de matériel, douches et numéros utiles	Le panoramique est à créer
Des panneaux de départ des circuits	à créer
Une carte d'itinérance disponible au point d'accueil	à créer
Un point de lavage des VTT à proximité du point d'accueil ou des points de départ des itinéraires (un tuyau d'arrosage avec un point d'évacuation est suffisant)	Voir au niveau des offices sinon aux maisons forestières de la Grésigne ou de sivals
Un outillage pour les petites réparations avec au minimum : une pompe et un multi outils (avec dérive chaîne) Ce peut être un vélociste ou un loueur qui assure cette prestation qui doit être à proximité du point d'accueil	à acheter ou être en accord avec Mr BOTTA loueur et vendeur de vélos à Gaillac ou Sanders Bikes à Graulhet
prendre des mesures pour garantir la libre pratique de l'activité avec l'obtention des droits de passages	L'utilisation de sentiers de randonnée enregistrés au PDIPR permet d'assurer ce point, seuls quelques points seront à valider
Etre affilié à une fédération (club)	voir avec le club de Graulhet
Cahier des charges minimal du label FFCT	au niveau du Pays
- Pour le VTT :	
Etre affilié à une fédération (club)	voir avec le club de Lisle sur Tarn
o Un réseau d'itinéraires de difficultés et de longueurs variables, entièrement balisés, adaptés à la pratique et développant au moins 100 Km	Les sentiers répertoriés (voir avec Mme MONTEILLET et Mme CARMES) : 2 GR, 7 sentiers PR (randofiches), 12 sentiers petites randonnées locales, un parcours de Pays (300 Km) en cours de validation au PDIPR pour l'équestre
o Une carte ou un rando-guide retraçant ces itinéraires,	à réaliser
o La location de VTT,	un seul point de location : Serge BOTTA à Gaillac, mais il faudrait voir avec les 3 autres magasins de cycles s'ils ne désireraient pas se diversifier ou s'il ne serait pas intéressant de donner cette prestation aux offices
o Un atelier de réparation,	à acheter ou être en accord avec Mr BOTTA loueur et vendeur de vélos à Gaillac ou Sanders Bikes à Graulhet
o Une station de lavage adaptée, (un tuyau et un point d'évacuation au minimum)	Voir au niveau des offices sinon aux maisons forestières de la Grésigne ou de sivals
o Le prêt de casques homologués.	Voir si cette prestation ne peut pas se faire auprès des offices, ou sinon voir avec BOTTA ou les autres magasins de cycles
- Pour l'accueil :	
o Un local avec téléphone,	Voir s'il est possible d'équiper les offices, sinon, à la forêt de sivals, il y avait à l'époque un téléphone disponible
o Des sanitaires,	Voir avec les offices de tourisme sinon, les maisons forestières sont équipées, le site de Nabeillou aussi et les villes
o Une salle de réunion.	Voir au niveau des offices de tourisme (gaillac par exemple) ou les maisons forestières
- Pour le tourisme :	
o Un point d'hébergement,	Voir avec Mme MONTEILLET pour savoir si il y a des hébergements adaptés à l'accueil de VTT (garage, point de lavage)
o Un point de restauration,	Voir les restaurants qui pourraient avoir un lieu pour sécuriser les vélos
o Un intérêt touristique intéressant.	patrimoine paysager, bâti, culinaire, même si les dénivellés ne sont pas élevés



a) Des sentiers inscrits au PDIPR

Comme il a été expliqué dans un paragraphe en partie I de ce document, le but est d'essayer de superposer les sentiers de VTT avec les sentiers équestres et pédestres inscrits au PDIPR.

Actuellement, M. JALBAUD (Brevet d'état VTT) et les deux clubs de VTT répertorient les sentiers qu'ils pratiquent régulièrement. Ils ont donc un intérêt pour la pratique du VTT. A ce jour, M. JALBAUD nous a fait parvenir ses sentiers et Me BELLIERE du VC Graulhet a fait suivre ceux que le club pratique régulièrement. Elle a un droit de passage oral avec les divers propriétaires pour certains de ces parcours, il faudra donc voir s'il est possible de les inscrire au PDIPR. Les avantages de ces parcours sont :

- que le club les parcourt régulièrement et vérifie ainsi leur qualité.
- le club pratique les entraînements en vue des diverses compétitions sur ces sentiers, ils ont donc un réel intérêt pour le VTT (d'un point de vue technique). De même pour les parcours qui seront proposés par le club les Déjantés (d'un point de vue plaisir et touristique).

Aurélie MOTTE crée actuellement une carte où tous les sentiers sont représentés (VTT et PDIPR) avec leurs statuts (Voir site internet de la communauté de commune de Tarn et Dadou : <http://carto.ted.fr/> mot de passe et identifiant 'rando').

En ce Vendredi 1^{er} Juin, une réunion est sur le point d'être organisée pour le 13 Juin 2012. Cette réunion aura pour objectif de choisir un minimum de 100 Km de sentiers dans le but de pouvoir obtenir un devis concret à associer au dossier de demande de subvention au programme LEADER. => Il serait bien que le choix du label devienne public lorsque l'équipe possèdera tous les sentiers pour que le technicien fédéral puisse apporter des conseils sur le choix des itinéraires, Etc.

Lors de la création ou de la superposition d'itinéraires, le Conseil Général impose diverses directives :

- pour les tronçons qui s'appuieront sur des itinéraires existants et reconnus "de qualité" pour la randonnée pédestre : informer les gestionnaires, demander leur accord pour toute action d'entretien ou de balisage / pose de signalétique, informer les maires (pouvoir de police)
- pour les tronçons à créer (pour des liaisons ou des compléments) : prioriser le passage en chemins ruraux, s'assurer de l'accord de la commune, obtenir l'engagement d'un gestionnaire, inscrire au PDIPR, signer des conventions de passage en cas de propriété privée.

Par la suite, avec l'appui des carnets éducatifs des Moniteurs de Cyclisme Français, il serait intéressant de créer ou de remodeler un ou deux sentiers de manière ludique et de créer un itinéraire qui circulerait à proximité des tablettes de lectures de paysage du projet 'Iter Vitis : Les chemins de la vigne'.

Pour répondre au cahier des charges du label et que les touristes ou locaux ne se lassent pas des sentiers, il est important de travailler avec Mr JALBAUD et Me BELLIERE pour pré valider les parcours. (cohérence touristique) même si la fédération fournit une grille pour qualifier le niveau des sentiers.

Documents d'appui à consulter :

- o Le Guide méthodologique intitulé : « Comment développer une offre ludique vélo tout terrain ? » Edition 2008 des MCF. Manuel de 128 pages réalisé en accord avec tous les professionnels du monde du VTT qui donne des astuces, aide à la mise en place de sites VTT, traite des aspects juridiques, etc. Ce document est téléchargeable sur le site du MBF :

- Le guide du droit des chemins créé et vendu par la FFRP qui explique les statuts juridiques des divers chemins. Il pourrait aider pour réaliser les itinéraires VTT qui ne sont pas inscrits au PDIPR.
- Le guide méthodologique intitulé « *Comment créer un itinéraire de randonnée non motorisée pérenne et de qualité ?* » rédigé par la CDESI 81 ; en Juillet 2011 téléchargeable sur son site internet : <http://cdesi.tarn.fr/index.php?id=2849> ,ainsi que ses annexes fournies lors d'une réunion de travail. (voir **annexe 18**)
- Le document intitulé : « *Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée* » fourni par la Conseil Général fourni lors d'une réunion (voir **annexe 19**)
- La carte Bastides et Vignoble du Gaillac, Iter vitis, Les chemins de la vigne en Europe ainsi que la carte extranet créée par Aurélie MOTTE .
- Consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et les plans cadastraux pour connaître les propriétaires du foncier. Me BROSSE propose de valider l'aspect foncier des itinéraires par M. JALBAUD.
- Consulter les réponses du questionnaire mis en ligne sur le site de l'office de tourisme pour voir régulièrement les attentes. Le questionnaire n'ayant pas été réalisé en forte période touristique, les bureaux d'information touristique pourront ultérieurement apporter des réponses plus précises au sujet des attentes des touristes. Voir **Annexe 3**
- Si le projet fonctionne bien, voici un lien que Florence JEAN (sig@ville-gaillac.fr) a mis à disposition pour développer d'autres itinéraires de VTT : site pour vététistes où il est possible de télécharger les "traces" : LPiVTT. Sinon demander à Aurélie MOTTE
- « *Le guide de création des itinéraires permanents et temporaires de la randonnée VTT* » réalisé par la FFCT en octobre 2007. Téléchargeable à l'adresse internet : http://www.manchetourisme.com/pdf_contribute/guide-creation-itineraires-cyclo.pdf
- Annexe 23 renseignements complémentaires pouvant aider à la suite du projet

b) Des sites pouvant être des lieux d'accueil ou de départ de sentiers labellisés

Le lac de Nabeillou à Graulhet : C'est le lieu où se situe le siège du Vélo Club Graulhet avec piste bi-cross, escalade, vélo, cross, VTT, aire de pique nique ... qui pourrait être un point stratégique pour l'accueil des vététistes. Il pourrait être un point de départ de sentiers. Avec à proximité le Camping du lac de Nabeillou 2 étoiles, Route de Cabanes, Tel : 05.63.34.60.04, piscine, www.nabeillou.com, camping@nabeillou.com , ouvert d'avril à octobre, locations ouvertes à l'année, 25 emplacement 2personnes : de 9,10 € à 12,60 €, location mobilhome de 175 € à 485 €, location de chalets de 245 € à 580 €.

(Voir Etat des lieux **Annexe 17**)

Le lac de Salvagnac est composé : d'un bureau d'information touristique, d'une aire de pique-nique, de sanitaires, d'un camping, d'un parking, de jeux pour enfants, d'un point de restauration, d'un GR à proximité. (Se renseigner auprès de Patricia MONTEILLET)

Le lac des Auzerals à Rabastens : parcours santé, vélo, VTT, randonnée, ping pong, un camping à proximité...

La base de loisir de Vère Grésigne : un point de restauration/bar, un point baignade, des sanitaires, diverses activités (tennis, voile, ...), une aire de pique nique, une zone barbecue, un parking ...

Cette base se situe dans un lieu stratégique car des chemins et des routes permettent d'accéder facilement aux forêts de Sivens et de Grésigne. C'est une base attractive qui permet actuellement d'accueillir les chevaux, mais aussi propose diverses activités. A l'entrée secondaire de la base, près de la route qui se dirige vers la ferme de Payrade, se trouve un bâtiment avec des lavabos... Il serait bien de contacter M. BONNET président du Syndicat de gestion de la base (Tel mairie : 05.63.33.90.18) qui gère la base pour demander s'il est possible de l'utiliser pour accueillir les vététistes. Leur mettre à disposition un tuyau d'arrosage...) Cela pourrait être un point de départ de sentiers VTT. (Voir [etat des lieux Annexe 17](#))

L'avantage de ce lieu est aussi la proximité du camping du chêne vert 3 étoiles. Il faudrait leur demander s'il est possible d'accéder à un local fermé pour entreposer le matériel et un point de lavage. Ce camping possède une piscine, est partenaire de la marque « Vignoble & découverte ». Tel : 05.63.33.16.10, www.camping-du-chene-vert.com, campingduchenevertanadoo.fr, 59 emplacements ouvert du 1^{er} Juin à Septembre, locations ouvertes à l'année, emplacement 2 personnes 12,65 € à 19 €, location bungalow de 200 € à 380 €, location de chalets ouvertes à l'année de 270 € à 680 €.

La maison forestière de Sivens : des sanitaires, une salle d'exposition, des jeux pour enfant, une zone de pique-nique et barbecue, un parking, des départs de sentiers ... Voir avec le Conseil Général pour la circulation des VTT dans cet espace forestier. La forêt de Sivens appartient au Conseil général. Elle est gérée selon trois objectifs : un objectif social d'ouverture au public (Maison de la forêt), un objectif écologique en faveur de la biodiversité (c'est un Espace Naturel Sensible du département) et un objectif économique avec l'exploitation du bois.

Etant donné la présence de la Maison de la forêt (Base départementale), qui accueille des classes pour des séances d'initiation à l'environnement, des expositions, et autres manifestations et qui est dotée de salles d'accueil et de sanitaires, Mr Maurice proposait d'en faire le cœur du site VTT (de la base FFCT si ce label était choisi).

Au vu des 3 fonctions de la forêt, il apparaît délicat d'accentuer le volet d'ouverture au public en affichant une réelle vocation VTT à la forêt, cela risquerait de porter préjudice aux 2 autres fonctions (biodiversité et exploitation). Il sera certainement possible de faire passer un itinéraire VTT au sein de la forêt (d'autant que certains itinéraires pédestres l'empruntent déjà, GRP de Lisle à Sivens par exemple), mais dans l'objectif d maintenir l'équilibre de la gestion forestière.

La maison forestière de la forêt de Grésigne : Attention, ce massif forestier constitue une zone Natura 2000, comme tous chemins il faut l'accord du propriétaires des terrains. Dans le cas de cette forêt, il faudra contacter l'ONF qui est le propriétaire. Contacts :

- Eric BOURDILLOU qui est un technicien qui s'occupe des travaux de la forêt,(tel : 05.63.57.62.97) (siège à Gaillac)
- Dominique THIERRY qui travaille à l'ONF et qui s'occupe des sentiers dans la forêt. Il est en collaboration avec la CDESI. Mail : dominique.thierry@onf.fr (siège à Castres)

- Christelle GACHERIEU qui gère la Zone Spéciale de Conservation (Directive « habitat ») du site N2000. Tel : 05.63.62.12.62
- Claire HERMET de la chambre d'agriculture qui gère la zone de Conservation Spécifique (Directive « oiseaux ») du site N2000. Tel : 05.63.48.83.48

Un mail a été envoyé le 23/5/12 à M. Dominique THIERRY en attente de réponse

c) Divers partenaires pour l'entretien des sentiers

Attention, l'entretien des chemins est un point sensible et complexe. En effet, les chemins doivent être entretenus par les communes ou les communautés de communes. Néanmoins, cet entretien peut être confié à une entreprise privée ou un club. Une convention signée et datée doit être passée entre les deux partis. En effet, si l'entretien de ces espaces n'est pas suivi ce sera de la responsabilité de la commune ou de la communauté de commune et non au sous-traitant. Tout est une question de responsabilité, qui incombe en premier lieu au propriétaire du chemin (à la mairie pour un chemin du domaine privé de la commune).

Pour l'entretien des sentiers voici ce qu'a mis en place Mr Frédéric PREVOT de la Communauté de commune du Haut Champsaur dans les Hautes Alpes et ce qu'il propose :

- o La communauté de communes a une personne qui s'occupe exclusivement de l'entretien des sentiers de la commune du Haut Champsaur. Dans les autres communes traversées, il y a un contrat avec les accompagnateurs de montagne
- o Dans la vallée du Valgaudemar, ce sont des bénévoles qui sont récompensés par la mise en place d'une manifestation sportive
- o Il est envisageable d'avoir une convention avec un ou plusieurs clubs de VTT => cette solution est à favoriser car cela permet d'avoir un regard permanent sur l'état des sentiers par des professionnels du vélo (appareil photo pour montrer les divers travaux à faire par la commune pour entretenir le sentier ou des éventuelles réparations). Leur rôle étant de vérifier et non d'entretenir les sentiers.

Pour connaître les personnes qui s'occupent de l'entretien de chaque sentier pédestre, voir la fiche récapitulative envoyé par Mme MOTTE de la communauté de communes du Tarn & Dadou. (**Annexe 20**)

Dans le cas du Pays, il a été décidé que ce sont les communautés de communes qui s'occuperont de l'entretien des sentiers, en s'appuyant sur les clubs de VTT qui parcourront les itinéraires balisés pour prévenir de leur qualité et de leur état.

d) De nombreuses manifestations VTT

Les randonnées VTT au cœur du Pays :

- Déjanterre d'Oc chaque année. (aux alentours de Puycelsi)
- « Le XC Puycelsi » organisée le dimanche en Avril
- La BartaRoc de Sivens. Les bénéfices de cet évènement sont intégralement reversés à une cause, la lutte contre la mucoviscidose en l'occurrence.. Le Club VTT des Bartassiers de Montans est présidé par Audouy Didier et organise également la randonnée de Montans
- La randonnée de Montans, le produit des inscriptions est reversé à l'association pour le Bonheur de Mathis, un enfant du Tarn, atteint d'amyotrophie spinale, une maladie évolutive.

- L'association Vivre à Andillac organise : L'Andillacoise au mois d'Aout
- « la Giroussanaise », le dimanche 22 avril 2012, au profit de l'institut Claudius Régaud pour la recherche contre le cancer

Les manifestations de compétition :

- Les championnats départementaux et régionaux de VTT au site Nabeillou à Graulhet chaque année ainsi que le championnat Midi-Pyrénées de cyclo-cross depuis 2011 .

Les évènementiels autour du VTT :

- Sport-nature et santé Natura Beillou. « cette journée est dédiée à la découverte des activités de pleine nature et au développement durable : VTT, escalade, canoë, tir à l'arc, randonnée, ballade à poney, pêche, course d'orientation, slackline, stand de dégustation de produits bio, jeux gonflables, caisse à savon, trampolines, sensibilisation au tri des déchets. »⁵⁷
- A proximité : à Saint Sulpice est organisée sur 3 jours la Fête du Vélo
- Mr MAURICE Francis suit les rassemblements nationaux et propose diverses sorties. Il organise aussi la Déjanterre d'Oc chaque année. (aux alentours de Puycelsi)

e) Des hébergements pouvant accueillir des VTT

Document intitulé : « Le Tarn, Bastides et Vignoble du Gaillac 2012, Hébergement et accueil » page 26 dans la rubrique Gîtes de séjour

- Gaillac : Maison Bel Aspect 306 chemin de Bel Aspect. Tel : 05.63.81.21.50, www.mfrbelaspect.asso.fr ouvert vacances scolaires et week-end, 41 chambres, 165 personnes, 44 €/chambre de 4 personnes, petit déjeuner 5€. Possibilité de louer une salle pour des réunions ou des manifestations.
- Puycelsi : M. VAUTE Gilles et MARION Diana, 2épis, n°5035 Le Roc, Tel : 05.63.33.21.78, www.gresigne.com/gilles.vauterange.fr, Ouvert toute l'année, 20 personnes, 12 chambres, tarif NC.

f) Etude d'impact de la pratique du VTT dans le Pays : ⁵⁸

Voir Annexe 21 carte des espaces naturels

Les espaces naturels représentent une superficie importante surtout sur :

- La moitié nord de l'aire du ScoT (grands boisements, formations calcicoles (calcaires) étendues, plateaux et versants). Ce sont des sols maigres à faible valeur agricole.
- La moitié sud est plutôt agricole mais est composée de petits boisements disséminés dans l'espace rural.

Les risques naturels :

⁵⁷ Site de la communauté de commune du Tarn et Dadou : <http://environnement.ted.fr>

⁵⁸ Source : rapport de présentation du Scot du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou approuvé par le comité syndicat le 11 mai 2009. Document de 323 pages

- La période estivale est la plus sensible aux incendies : la sécheresse rend les végétaux combustibles. La fréquentation des forêts de Grésigne et de Sivens accentue ce risque. En général, les départs de feux sont principalement situés en bordure d'accès des massifs forestiers à proximité des voies de circulation et des chemins forestiers. Pour la plupart d'origine involontaire, les départs de feu sont souvent dus à l'imprudence : travaux, loisirs, pique-nique, mégots, barbecue... 4 communes ont été classées à risque moyen de feux de forêt : Puycelsi, Lisle sur Tarn, Graulhet et Castelnau de Montmiral.
- Toutes les communes du pays Gaillacois sont soumises aux risques de mouvement de terrains faibles (érosion...) (source : dossier départemental des risques majeurs du Tarn)

Consulter les pages 60 à 67 du Guide méthodologique du VTT ludique des MCF de 2008.

g) La promotion du futur site VTT

La promotion pourrait être faite :

- Par les clubs de VTT
- Par les magasins de cycle
- Lors d'organisation d'événements autour des sports de nature comme Natura Nabeillou ou encore des randonnées VTT organisées ou autres
- Grâce aux hébergeurs en leur laissant de la documentation : soit le manuel qui répertorie les sites VTT publiés par la fédération nationale, soit une brochure interne au Pays
- Créer une brochure spéciale au niveau du Pays (comme celle intitulée : « Le Tarn, loisir en pleine nature, riches en émotions). Elle pourrait récapituler l'historique du projet (association entre deux fédérations) et les informations importantes autour de la randonnée (VTT, équestre, pédestre). Voir s'il est possible d'avoir un petit financement par le département car le projet randonnée au Pays Gaillacois entre dans la charte de qualité départementale au niveau de la randonnée.
- Faire paraître un article dans la presse écrite, sur le projet lorsqu'il sera bien lancé. Dans un premier temps dans La Dépêche du Midi et/ou Le Tarn Libre pour médiatiser auprès de la population. Puis ensuite vers des sources plus localisées comme : Gaillac info, Le fil qui chante. Pour faire paraître un article dans La Dépêche du Midi cela est gratuit si ce n'est pas pour faire de la publicité. Contacter : M. Patrick GUERRIER (Albi) tel : 06.12.73.09.90), mail : patrick.guerrier@ladepeche.fr
- Faire paraître un paragraphe du projet sur les sites internet des communautés de commune et pourquoi pas des villes comme « Le blog » pour Lisle sur Tarn.
- Créer un produit touristique autour des deux bases de loisir de Nabeillou et de Vère Grésigne qui sont deux pôles bien développés autour des activités de pleine nature. (Voir Annexe 17)
- Développer de la communication via le CDT. Voir avec Me BROUSSE qui a un contact avec un ancien sportif de haut niveau dans la discipline VTT, qui a obtenu un titre de champion. Ce dernier pourrait faire paraître un article dans un magazine spécialisé.

Propositions de prolongement... pour développer le VTT et promouvoir le futur site labellisé



Comme prolongement, voici quelques idées pour l'animation et la promotion du site VTT labellisé.



VIII- Un circuit VTT itinérant si possible en accord avec le projet de tour de Pays :

L'itinérance est un nouveau concept touristique actuellement à la mode. Les tours opérateurs, les sites VTT labellisés que j'ai pu questionner ont en projet de développer ce style de pratique par le biais de produits touristiques. Ce tourisme est un marché d'avenir.

D'après un extrait du document intitulé : « De l'itinérance aux pratiques itinérantes : Vers un nouveau tourisme ? » de 2010 rédigé par la FFRP :

« L'itinérance... à vélo : faible en nombre, mais des retombées économiques de poids :

Sur la base de l'étude documentaire Atout France 2008-2009, la pratique du vélo représente 3 % des séjours touristiques totaux (soit 5,5 M de séjours) et la **2e activité physique des touristes français**.

*Au sein de cette filière, l'itinérance représente 12 % des séjours, essentiellement du fait d'étrangers (à 85 %) alors que seulement 7 % des cyclistes français sont itinérants. D'une manière générale, et du fait de la pratique, l'itinérance est fortement préparée et organisée, car elle se déroule souvent à travers des séjours d'une certaine durée (7 à 10 jours). Un des points clés révélés par cette étude est que **la pratique itinérante, bien que de faible ampleur numérique, représente un poids très élevé, puisqu'elle génère 25 % des retombées économiques, avec un panier moyen journalier de 66€ par pratiquant itinérant contre 51 €/jour pour un cycliste en séjour fixe.** »*

C'est face à ce nouvel engouement qu'il serait intéressant de proposer un itinéraire de VTT en collaboration avec les hébergeurs locaux comme cela été fait pour la randonnée pédestre.

IX- Un évènementiel :

a) Un évènementiel basé sur la course d'orientation, le patrimoine et la sensibilisation au partage des itinéraires

Faire une course d'orientation ou une chasse au trésor (si c'est pour un public plutôt familial)

- Public visé :
 - Touristes
 - Familles
 - Si possible les cavaliers, pédestres et équestres pour qu'ils comprennent comment cohabiter
- Le thème :

Découvrir le patrimoine local (gastronomique, paysager, historique, bâti...)

Faire trouver les balises de course d'orientation à l'aide d'une carte qui entoure un périmètre où elle se situe et pour trouver exactement la balise, faire un système de rébus, de devinettes, poser des questions sur le lieu où se situe la balise...

- Durée :

Cela pourrait soit se faire sur un week-end, soit sur une journée , l'avantage du week-end est qu'il serait possible de proposer des hébergements pour faire fonctionner l'économie locale sinon, en une journée il serait possible de faire un repas le midi : découverte des produits locaux .

- Objectifs :

Cela permettrait :

- de faire découvrir le territoire,
 - de faire connaître les sentiers,
 - de sensibiliser les personnes à adopter le bon comportement sur les sentiers et éviter les conflits d'usage entre randonneurs, vététistes et cavaliers
-
- Les inconvénients :
 - Il faudrait établir un plan sécurité/secours assez important
 - Avoir des bénévoles (faire participer les clubs)

b) Organiser le raid UNSS en partenariat avec la région dans le Pays Gaillacois

Chaque année, dans la période de fin mai, début Juin est organisé le raid UNSS qui implique les collèges et les lycées. Ce raid se déroule sur 3 ou 4 jours et permet aux élèves intéressés par les activités de pleine nature de découvrir un territoire chaque année. Ce raid comprend une multitude d'activités qui confronte plusieurs équipes d'établissements différents.

Cet évènement demande une bonne organisation, de la logistique mais permet de faire découvrir au plus grand nombre un lieu et d'activités. (canoë, VTT pour les liaisons, tir à l'arc, course d'orientation...)

Lieu : Le point de départ pourrait être le lac de Nabeillou à Graulhet, diverses activités pourraient être organisées autour de ce plan d'eau. Les jeunes seraient logés soit au camping soit dans un autre lieu. Le lendemain, il y aurait une randonnée VTT jusqu'au lac de Vère Grésigne avec diverses épreuves tout au long du parcours. Puis hébergement au lac de Vère Grésigne et le lendemain activités aux plans d'eau.

Intérêt : faire connaître aux jeunes du département le Pays Gaillacois sous l'aspect d'activités de pleine nature. Ce serait une publicité indirecte. (Comme les raids organisés à Cap'découverte, ou à la montagne noire ou encore à Cordes sur ciel).

Contact : les professeurs de sport des collèges et lycées du Pays qui sont impliqués dans cet évènement. (M. Curbière, M. Cadars au niveau de la région, Me Nathalie Andrieu, Jean-Philippe au niveau régional...)

Conclusion

Choisir un label pour mettre en place un site VTT n'est pas un procédé commun pour développer des itinéraires VTT balisés de qualité. Suite aux divers témoignages, il est ressorti qu'en général c'est une personne adhérente au club local qui propose le projet ou une collectivité locale, à petite échelle, qui fait participer son club.

Tout au long de la mission il a fallu peser le pour et le contre entre les deux fédérations, faire un diagnostic détaillé d'un territoire complexe par sa superficie d'étude. Il a fallu s'accommoder avec les idées, les souhaits, les politiques, les intérêts, Etc. de chacun et surtout de répondre à une charte de qualité départementale. Le choix du label FFC s'est fait tout naturellement, il n'est actuellement pas validé par le président du Pays M. Salvador, ni par les élus membres du syndicat de pays et de l'office de tourisme du Pays. Me BROSSE dans une prochaine réunion va défendre le choix du label avec les arguments qu'elle possède. (Stratégie territoriale, communication, balisage exclusif, position du club de Graulhet ...)

Ce travail a été très enrichissant autant au niveau humain que technique. Le projet était trop conséquent pour un stage d'une durée de deux mois. Donc par manque de temps, je n'ai pas pu finaliser ce projet. Travailler en collectivité territoriale à l'échelle d'un Pays composé de 4 communautés de communes est assez fastidieux. Cela permet d'imaginer des projets à grande échelle, sur un territoire très diversifié. Les principales difficultés ont été de proposer un projet en accord avec la politique et la stratégie du Pays, de défendre ses idées devant divers interlocuteurs aux objectifs divergents, avoir un langage et une formulation des discours adaptés au public et surtout de connaître toutes les subtilités juridiques, les cahiers des charges Etc. Connaître parfaitement son sujet dans les moindres détails, anticiper les attentes et les questions.

Par la suite, le projet va être suivi par Me Patricia MONTEILLET. L'office de tourisme m'a offert un poste de conseillère en séjour touristique pour la saison estivale, ce qui me permettra d'aider le SMIX à la réalisation et la finalisation du projet.

Pour la suite, j'aurais procédé de la manière suivante : monter le dossier pour la fédération au niveau national. Une réunion est programmée pour le 13 juin 2012 dans le but de débiter sur le choix des itinéraires à baliser. Suite à ce choix, il faudrait faire valider le choix du label ce qui permettrait d'obtenir une aide technique de la part du technicien fédéral national. Je conseille ensuite, de :

- faire une étude cadastrale (foncier). En effet, l'étude cadastrale doit intervenir le plus tôt possible afin de finaliser le tracé des itinéraires, en privilégiant les chemins ruraux, puis faire valider le projet aux élus des communes et des communautés de communes (à informer le plus en amont possible), définir les modalités d'entretien et prévoir l'inscription au PDIPR. Ensuite, il faudra négocier les conventions de passage avec les propriétaires privés s'il y en a. En parallèle, le projet sera suivi par les services du Conseil général et du CDT pour qu'il corresponde à la démarche qualité départementale et envisager l'inscription au PDESI .
- monter le dossier final à envoyer pour validation à la fédération nationale, que M. Joachim LOMBARD puisse réaliser un devis concret,
- suite à cela, il faudrait monter des dossiers pour obtenir des financements (Europe, Région, Département...)
- Enfin, les clubs pourront avec l'appui du technicien fédéral baliser les sentiers et suivre leur qualité en vue de les pérenniser.

Glossaire

Bastides : « Nées entre 1220 et 1370, les bastides sont des villes nouvelles créées pour un pouvoir militaire ou religieux afin de développer économiquement et de contrôler un territoire non exploité. Les villages forment un quadrillage orthogonal avec une place centrale » (source : Wikipédia et cours d'Agronomie Territoire et Citoyenneté du bac Scientifique)

Bourg : « Un bourg est une agglomération rurale moins importante que la ville où se tient ordinairement le marché des villages environnants. On parle généralement de bourg pour désigner une cité de taille intermédiaire entre le village et la ville, sans faubourg ou banlieue. Sur le plan administratif, le bourg est le chef-lieu d'une commune dont peuvent dépendre des villages et hameaux. » (source : Wikipédia et cours d'Agronomie Territoire et Citoyenneté du bac Scientifique)

Chaland : C'est un acheteur ou un consommateur potentiel susceptible de consommer les produits proposés par un commerce touristique ou non.

Comité Départemental du Tourisme : C'est une association qui émane du Conseil Général comme le CAUE par exemple. C'est une structure indépendante financée à plus de 90 % par le Conseil Général. Il a pour rôle d'appliquer la politique touristique départementale.

Hameau : « Un hameau (ou un écart) est un groupe d'habitations en milieu rural, généralement trop petit pour être considéré comme un village, et sans église. L'élément fondateur est très souvent une ferme. » (source : Wikipédia)

'Pays' : (Loi Pasqua de 1995 modifiée par la loi Voynet de 1999) « Catégorie administrative française d'aménagement à caractère géographique désignant un territoire présentant une 'cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi' afin d'exprimer 'la communauté d'intérêt économique, culturel et sociaux de ses membres' et de permettre l'étude et la réalisation de projets de développement. » Ils sont créés suite à une démarche volontaire et contractuelle des communes et répondent à une charte de développement du Pays. . Les 'Pays' sont gérés et représentés par les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre (appelé « Syndicat mixte de Pays ») dont les ressources dépendent des EPCI à fiscalité propre comme les communautés de commune. Le Pays Gaillacois, a droit de récupérer la taxe de séjour, qui est un revenu fiscal, car elle a la compétence du développement touristique. C'est la seule taxe qu'elle peut bénéficier directement. (source : cours de Master 1 Métiers de la Montagne et Wikipédia)

Pluies cévenoles : « Désigne un type particulier de pluie qui affecte principalement les Cévennes et le piémont cévenol, dans le sud de la France. Ces épisodes violents provoquent souvent de graves inondations. » (source : Wikipédia)

Programme LEADER : (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) Programmes européens pour le développement des zones rurales qui mobilisent les acteurs locaux publics et privés autour d'une stratégie de développement intégrée. « Le Groupe d'Action Locale (Gal) de l'Ouest tarnais constitué du Pays Vignoble gaillacois et du Pays de cocagne est chargé de mettre en œuvre le programme leader 2007-2013 autour d'une stratégie de développement qui a pour ambition de rendre lisible l'articulation ville/campagne et la cohésion économique et sociale. L'objectif est de diffuser le développement dans le milieu rural depuis les pôles urbains dans un souci de plus grande cohésion territoriale, d'accompagner et maîtriser la croissance démographique en organisant de façon équilibrée les espaces urbains et ruraux, de favoriser le développement des emplois, de préserver les qualités paysagères

et patrimoniales. [...] Cette stratégie s'appuie sur un plan de développement en 7 sous-mesures. Le montant de l'enveloppe de fonds européens allouée au Gal Ouest Tarnais pour la mise en œuvre de ce projet s'élève à 2 010 076 € pour les 7 ans du programme (2009-2015). Au niveau de l'organisation mise en place, le programme Leader est piloté localement par le GAL dans le cadre d'un comité de programmation, qui est l'instance décisionnelle qui valide les dossiers de demande de subvention, sous le contrôle des services déconcentrés de l'Etat (DRAAF /DDT) » (Source : site internet du syndicat mixte du Pays Gaillacois)

Syndicat mixte: (loi 1935) « Ce type de structure de coopération intercommunale permet à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics. Il existe deux types de syndicats mixtes : les ouverts et les fermés. Un syndicat mixte ouvert correspond à une structure administrative qui intègre en plus des communes et des EPCI d'autres personnes morales de droit public. Un syndicat mixte est géré par un comité avec un président et un vice-président. Il est régi par le Code général des collectivités territoriales et leurs statuts. » (source : wikipédia et site internet officiel du Syndicat mixte du Pays Gaillacois)

Vallée alluviale : Une vallée alluviale est une vallée composée d'alluvions. « Les alluvions sont des dépôts de débris plus ou moins gros (sédiments), tels du sable, de la vase, de l'argile, des galets, du limon ou des graviers, transportés par de l'eau courante. Les alluvions peuvent se déposer dans le lit du cours d'eau ou s'accumuler au point de rupture de pente. » (source : Wikipédia)

Vallon : correspond à une petite vallée. (Source : cours d'Agronomie, Territoire et Citoyenneté du Bac Scientifique)

Bibliographie

- Contacts téléphoniques : (des comptes rendus sont disponibles pour chaque rendez-vous et la liste complète des contacts est en **Annexe 23**)
- Webographie :
 - site de wikipédia : <http://fr.wikipedia.org>
 - document intitulé : « *Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France* » de 2010 rédigé par le ministère de la jeunesse et des sports tiré du site internet : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info_01-11_decembre2010.pdf
 - site internet <http://www.tousavelo.com> c'est le site officiel du Conseil National des Professions du Cycle mis à jour en 2011
 - Article intitulé : « *Histoire de la Fédération Française de Cyclo-Tourisme* » de 2004 du site <http://www.lorand.org>
 - Site officiel de la FFC : <http://www.ffc.fr/>
 - Site officiel de la FFCT : <http://www.ffct.org>
 - site météorologique : <http://meteo-climat-bzh.dyndns.org>
 - site de cartographie : <http://www.geoportail.fr/>
 - site internet officiel du Pays Gaillacois : <http://www.pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr/>
 - site de la fédération des œuvres laïques du Rhône consulté : <http://www.fol69.com/spip.php?rubrique9>
 - Site officiel de l'association MBF: <http://www.mountainbikers-foundation.com> où il est possible de trouver des documents d'études sur le VTT
 - site officiel de la région Midi Pyrénées : <http://www.midipyrenees.fr/>
 - Site de la communauté de commune du Tarn et Dadou : <http://environnement.ted.fr>
- Ouvrages/ Rapports / Etudes et Documents :
 - Rapport intitulé : « *Les chiffres clés du sport tarnais 2011* » Étude et coordination : Muriel ALMUNIA, professeure de sport DDCSPP du Tarn • François BAUDRU et Cédric MUZAC, agents de développement du CDOS du Tarn et réalisé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations du Tarn. Téléchargeable à l'adresse internet : http://www.tarn.fr/fileadmin/templates/images/accueil/Chiffres_cles_du_sport_tarnais.pdf

- Document intitulé : « *Séjours à vélo des tours opérateurs en France en 2011* » étude réalisée par France vélo Tourisme téléchargeable sur le Site <http://www.veilleinfotourisme.fr/le-tourisme-a-velo-58440.kjsp>
- cours d'Economie du sport de L3 Métiers de la Montagne
- Dossier réalisé par Atout France en 2009 intitulé : « *Spécial économie du vélo* » de 526 page téléchargeable sur le site : <http://www.atout-france.fr/publication/special-economie-velo-etude-complete>
- document intitulé : « *Portrait des touristes à vélo* » de Mai 2010 rédigé par la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services téléchargeable sur le site : <http://www.veilleinfotourisme.fr>
- Extrait du Protocole d'accord FFC-FFCT concernant le VTT entre la FFC et la FFCT en 2003.
- fiche de présentation du Pays Gaillacois intitulée : « *Le Pays vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou : Le Pays c'est quoi ?* », disponible à l'accueil du SMIX
- carte touristique intitulée « *Les chemins de la vigne en Europe, bastides et vignobles du gaillacois* », la route des vins de gaillac
- dossier intitulé : « *Un vent de modernité* » projet fédéral 2010-2013, du 2/2010 réalisé par la FFC avec l'appui du cabinet AMNYOS Consultants
- Document extrait du manuel intitulé : « *Mémento des dirigeants de clubs et de structures FFCT* » de 2003 rédigé par la FFCT téléchargeable sur le site : http://pyreneesorientales.ffct.org/Pdf/Commissions/Unite_Dirigeants.pdf
- Document extrait du rapport intitulé : « *Projet fédéral 2009-2012 et plan de développement* », rédigé en 2009 par le comité de cyclotourisme téléchargeable sur le site : http://languedoc-roussillon.ffct.org/wa_files/Projet_20f_C3_A9d_C3_A9ral_202009-2012.pdf
- convention entre la FFC et l'UFOLEP en 2007
- Rapport de présentation du Scot du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou approuvé par le comité syndicat le 11 mai 2009. Document de 323 pages téléchargeable sur le site du Syndicat mixte du Pays : http://www.pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr/pays-vignobles-bastides-val-dadou.php?ident_page=scot
- Extrait du dossier intitulé « *Convention territoriale pays gaillacois* » 2008-2013 téléchargeable sur le site du SMIX : http://www.pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr/pays-vignobles-bastides-val-dadou.php?ident_page=contrat-de-pays
- document intitulé : « *Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France* » de 2010 rédigé par le ministère de la jeunesse et des sports site, internet : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info_01-11_decembre2010.pdf

- document intitulé : « *Dossier presse 2012* » de la FFCT téléchargeable sur : http://www.ffct.org/espace-media/img/dp_2012.pdf
- Document intitulé : « *Convention nationale relative à la pratique du cyclotourisme dans les forêts domaniales gérées par l'ONF* » rédigé en 2007
- Le Guide méthodologique intitulé : « *Comment développer une offre ludique vélo tout terrain ?* » Edition 2008 des MCF. Manuel de 128 pages réalisé en accords avec tous les professionnels du monde du VTT qui donne des astuces, aide à la mise en place de sites VTT, donne les aspects juridiques, des astuces... Ce document est téléchargeable sur le site du MBF : <http://www.mountainbikers-foundation.com/ressources-documentaires/offre-bike-park-am%C3%A9nagements/>
- Le guide méthodologique intitulé « *Comment créer un itinéraire de randonnée non motorisée pérenne et de qualité ?* » rédigé par la CDESI 81 ; en Juillet 2011 téléchargeable sur son site internet : <http://cdesi.tarn.fr/index.php?id=2849> ,ainsi que ses annexes fournies lors d'une réunion de travail.
- document intitulé : « *Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée* » fourni par la Conseil Général fourni lors d'une réunion
- La carte « *Bastides et Vignoble du Gaillac, Iter vitis, Les chemins de la vigne en Europe* » ainsi que la carte extranet créée par Aurélie MOTTE de la communauté de commune du Tarn et Dadou
- La carte : « *Les bastides albigeoises, Le vignoble du Gaillac, Tarn, par nature* » qui recense les circuits touristiques en voiture.
- Document intitulé : « *Schéma de Cohérence Territoriale* » rapport de présentation, réalisé par le comité syndical du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou le 11 mai 2009
- Rencontres avec des professionnels : voir annexe 23
- Articles de journaux :
 - article de la Dépêche du 3/12/11 posté sur le site : LADEPECHE.fr consulté le 17/4/12. Article de 2009 du site intitulé « *Lisle-sur-Tarn « vélo plaisir » avec les Déjantés* ».
 - Article de la dépêche du 22/4/12 intitulé « *Critérium départemental des écoles de cyclotourisme de Sivals* ».
 - article de la Dépêche du 29/4/12 posté sur le site : LADEPECHE.fr consulté le 17/4/12 titre : « *Le Vélo Club Graulhetois sur un grand plateau* » rédigé par G.D